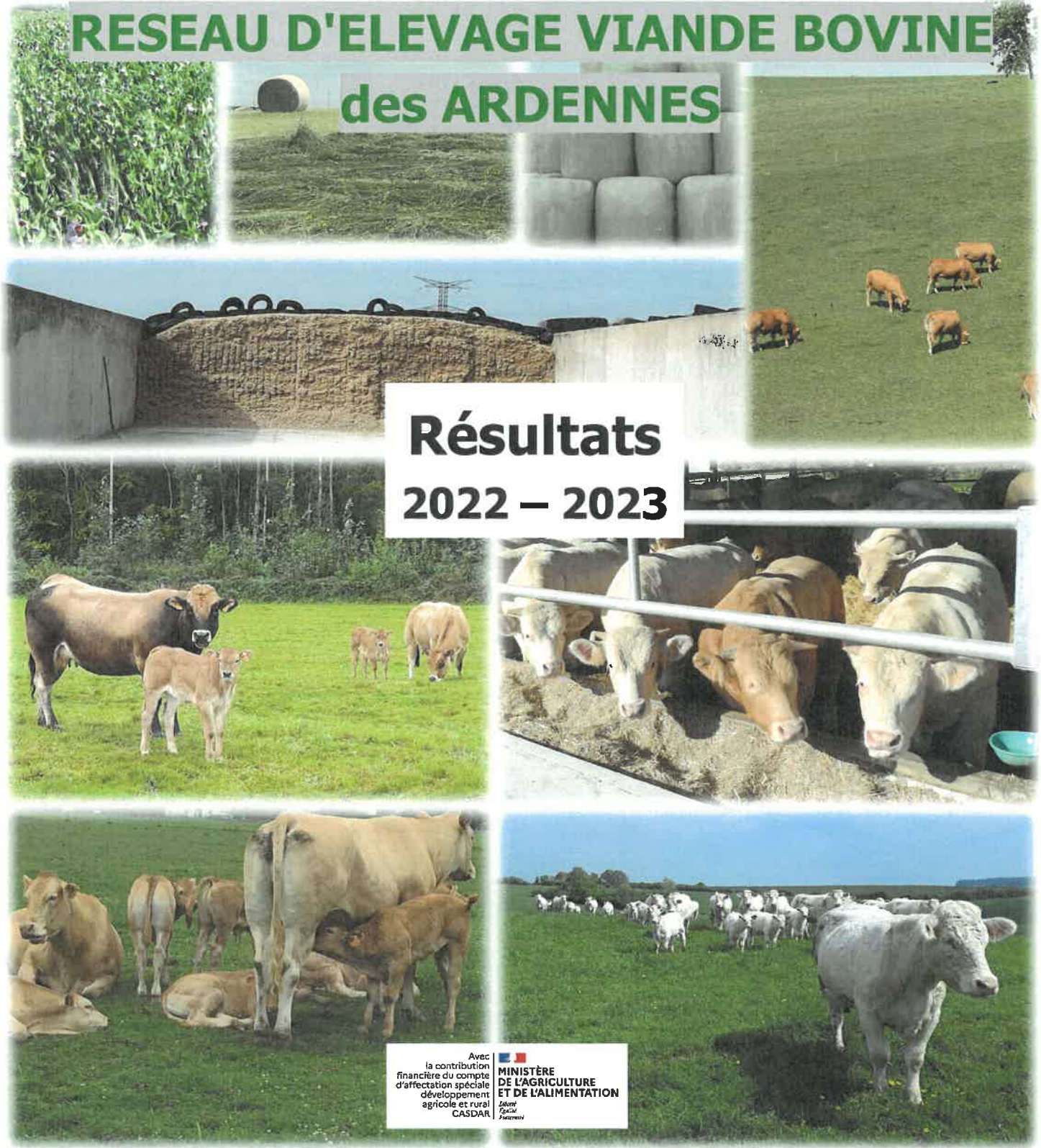


RESEAU D'ELEVAGE VIANDE BOVINE des ARDENNES



**Résultats
2022 – 2023**

Avec la contribution financière du compte d'affectation spéciale développement agricole et rural CASDAR



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION
Département Ruminants

INTRODUCTION

Le Réseau d'Elevage bovins viande, compte en 2022-2023 seize exploitations sur le département. Il couvre une grande variété de systèmes de productions représentatifs de notre région. Son financement est assuré par la Chambre d'Agriculture, avec le concours du CASDAR, de la CNE et de l'ADEME.

Le dispositif INOSYS Réseau d'Elevage permet :

- **De repérer les différents types d'exploitation** pour pouvoir dans chacun des cas :
 - ✓ Décrire le fonctionnement,
 - ✓ Fournir des points de repères et des objectifs,
 - ✓ Définir les possibilités d'installation.
- **De préparer l'avenir** et les évolutions possibles des systèmes
 - ✓ En proposant des productions et des techniques mieux adaptées,
 - ✓ En intégrant les composantes économiques, sociales et environnementales.
- **De valoriser le "savoir-faire" des éleveurs** en montrant et en analysant les pratiques et les résultats des fermes suivies
 - ✓ En diffusant des références permettant d'apporter un soutien aux techniciens de développement, aux éleveurs, aux étudiants.
- **De réaliser des études prospectives**
 - ✓ En s'adaptant à l'évolution des marchés, à la réforme de la P.A.C., aux modifications climatiques...

En résumé, mettre au point des systèmes d'exploitation, viables, vivables et pérennes.

L'animation des réseaux de fermes de références est gérée au niveau départemental par la Chambre d'Agriculture et coordonnée à l'échelon régional Grand Est en partenariat avec l'Institut de l'Elevage.

Cette présentation est aussi l'occasion de remercier vivement les éleveurs du réseau pour leur accueil, leur disponibilité et le temps qu'ils consacrent pour le suivi de leurs fermes ainsi que pour la transparence avec laquelle ils fournissent leurs résultats techniques et économiques.

Le suivi des exploitations s'articule autour de l'organisation du pâturage, des résultats de la campagne fourragère, du fonctionnement des ateliers animaux et végétaux et des résultats économiques.

Les résultats présentés dans cette synthèse concernent la récolte 2022:

- les résultats comptables :
 - clôture octobre 2022 : n° 13
 - clôture année civile 2022 : n° 3, 38
 - clôture mars 2022 : n° 20 ; 35
 - clôture avril 2022 : n° 11, 23, 24, 29, 30, 33, 36
 - clôture mai 2022 : n° 4, 28, 34, 37
- ces résultats sont la conséquence de la campagne fourragère et des récoltes 2022, qui sont donc détaillées dans cette synthèse,
- les bilans de reproductions qui sont analysés sont ceux de la campagne 2022-2023.

CARACTERISTIQUES DES EXPLOITATIONS

Le réseau de fermes de références "VIANDE BOVINE" des Ardennes comporte 16 exploitations agricoles orientées vers l'élevage allaitant ou l'engraissement. Outre la viande bovine, une exploitation possède une troupe ovine (30 brebis).

a) Caractéristiques des exploitations

Les 16 exploitations sont réparties en :

- ✓ 1 système engraisseur de taurillon spécialisé, 2 systèmes naisseurs-engraisseurs de JB, 4 systèmes qui engraisent une partie des mâles (JB ou bœufs) et 9 systèmes naisseurs
- ✓ 3 élevages Blonds d'aquitaine (99 à 214 vaches), dont un a développé un deuxième troupeau Aubrac (38 VA)
- ✓ 3 élevages Limousins (46 à 85 vaches)
- ✓ 1 élevage Salers (46 vaches)
- ✓ 7 élevages Charolais (65 à 160 vaches)
- ✓ 1 élevage Charolais/Aubrac/Parthenais (110 vaches)

La représentation des différentes races dans les proportions départementales n'est pas un objectif en soi, dans la mesure où le choix de la race n'influe pas significativement sur les résultats technico-économiques observés. Néanmoins, les spécificités de chaque race obligent l'éleveur à en tenir compte dans l'adaptation du système, de façon à tirer tous les avantages de la race choisie.

b) En terme de commercialisation

- 3 éleveurs commercialisent des mâles et femelles comme reproducteurs.
- 3 exploitants commercialisent une partie de la vente de viande bovine en circuits courts : en caissettes (viande rouge et/ou veau rosé) ou directement à un boucher.

c) En ce qui concerne les surfaces exploitées

La surface agricole utile varie de 97 hectares à 378 hectares, pensions comprises (moyenne des exploitations = 207 ha).

La surface fourragère principale évolue de 0 hectares à 373 hectares (moyenne du groupe= 134 ha).

La surface des cultures de vente y compris la jachère est comprise entre 0 hectares et 217 hectares (moyenne de la surface en cultures = 73 ha).

Au sein du réseau cinq exploitations sont très herbagères : plus de 85 % de la surface agricole utile est implantée en herbe (100% pour 1 d'entre elles).

d) Le troupeau

Le troupeau allaitant qui valorise la surface fourragère est de taille variable de 46 à 252 vaches présentes. La moyenne est de 101 vaches par exploitation. Dans les systèmes naisseurs-engraisseurs, l'atelier de jeunes bovins produit de 17 à 57 taurillons sur cet exercice. Quant aux bœufs de boucherie, les effectifs à l'engraissement ne concernent que 14 animaux/an dans une exploitation et 9 dans une autre. L'atelier d'engraissement spécialisé comporte 400 places de JB (531 JB vendus sur l'exercice).

Dans l'exploitation 30, l'atelier ovin a été réduit et devient marginal.

PRESENTATION DU GROUPE "2022- 2023"

Système	n° d'exploitation	S.A.U.	S.F.P.	S.T.H.	Cultures de vente (ha)	Main d'œuvre totale	Main d'œuvre à rémunérer	Nombre de vaches	Race du troupeau	brouitards brouitardes	Repro	VENTES		
												J.B.	Bœufs de viande	Génisses de viande
Fermes de polyculture élevage (C.V.V)	3 ⁽¹⁾	234	165	141	69	2	2	110	Charolaise	35 ♂ - 4 ♀	1 ♂	9	20	1
	20	117	71,5	66	45,5	1,2	1	65	Charolaise	36 ♂ - 11 ♀			4	
	35	184	138	127	46	1,2	1	85	Limousine	29 ♂ - 2 ♀		14	13	
	37	159	76,5	65	82,5	1	1	46	Limousine	18 ♂ - 3 ♀			4	
Fermes très céréalières (C.V.C. et C.V.G.S)	4	254	99	96	155	3	3	72	Charolaise	39 ♂ - 5 ♀			4	
	11	375	158	144	217	2	2	106	Charolaise	49 ♂ - 24 ♀			1	
	33	378	179	144	199	3	2,5	132	Charolaise	31 ♂		24	19	
	36	232	78	75	154	2	2	59	Salers	26 ♂ - 3 ♀		17	13	
Cérialier engraisseur (C.V.E)	28	120	0	0	120	2	2	-	Charolaise			531		
Petite structure viande herbagère (PSVH)	38	103	103	103	0	1	1	82	Charolaise	28 ♂ - 41 ♀	10 ♂		1	
	24 ⁽¹⁾	97	72	68	25	1,5	1,5	50	Limousine	20 ♂	1 ♂	4	16	1
	29	223	197	156	26	3,3	2,5	161	Charolaise	10 ♀	29 ♂ 2 ♀	57	16	
	30	373	373	318	0	3,2	3	252	Blonde d'Aq	102 ♂			15	
Grandes structures herbagères extensives (H.E.V.)	34 ⁽¹⁾	182	159	153,5	23	2,2	2,2	100	Blonde d'Aq			25	14	11
	13	168	162	153	6	1,5	1,5	99	Blonde d'Aq	30 ♂ - 15 ♀	8 ♂		2	
	23	119	116	111	3	2	1,5	89	Charolaise	36 ♂		1	16	

⁽¹⁾ Exploitations commercialisant de la viande en circuit court
L'exploitations n° 30 a une troupe de 30 brebis

Les exploitations ont été regroupées selon la typologie des systèmes en quatre catégories :

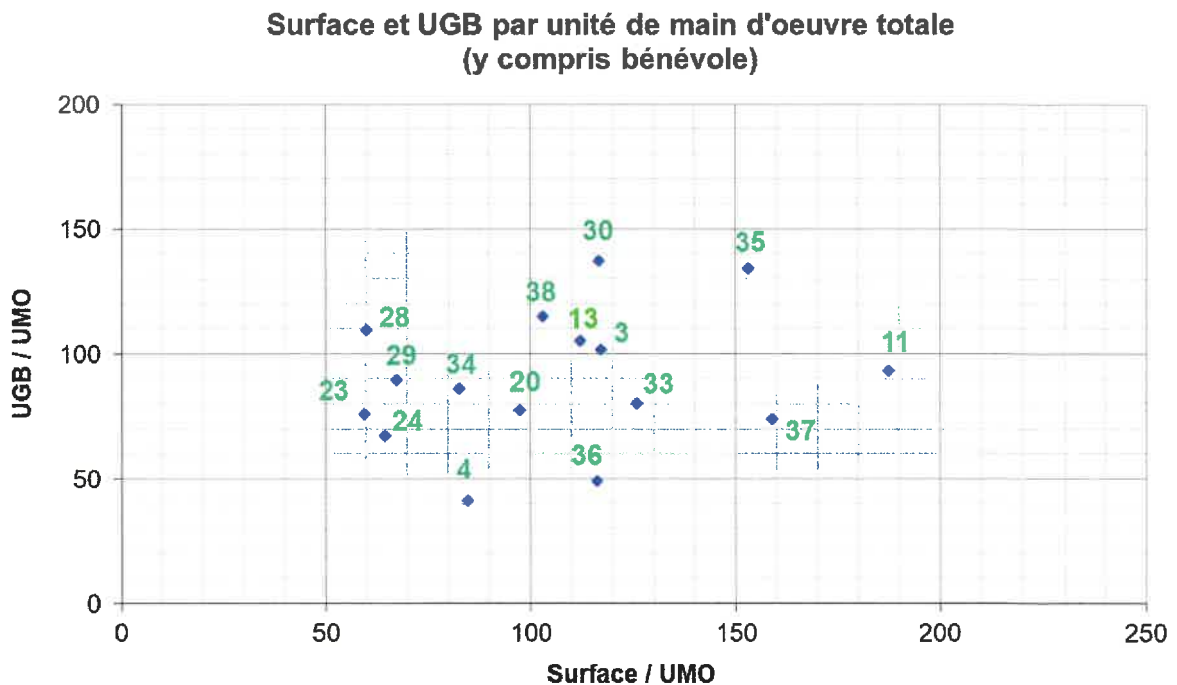
1. les exploitations de polyculture-élevage de dimension assez importante (>120 ha) avec un secteur de cultures de ventes moins développé que l'activité élevage (CVV ou CVGS).
2. les exploitations céréalières avec une surface en cultures de vente plus développée que celle en surface fourragère ; l'atelier d'élevage vient en complément des grandes cultures, mais est parfois conséquent (CVC, CVGS et CVE).
3. les exploitations herbagères de petite dimension (< 100 ha) (PSVH)
4. les exploitations herbagères intensives (HIV).
5. les exploitations herbagères de grande surface (> 120 ha) conduites de façon extensive (HEV).

e) La main d'œuvre

On dénombre 6 GAEC, 7 EARL, 2 SCEA et 1 exploitation individuelle.

En moyenne, on trouve 1,85 UMO à rémunérer par exploitation, 8 exploitations ont eu recours au salariat ou à l'apprentissage sur cet exercice, avec en moyenne 0,7 UMO salariée dans ces exploitations. La main d'œuvre bénévole est présente dans 6 exploitations mais elle occupe une place de moins en moins importante.

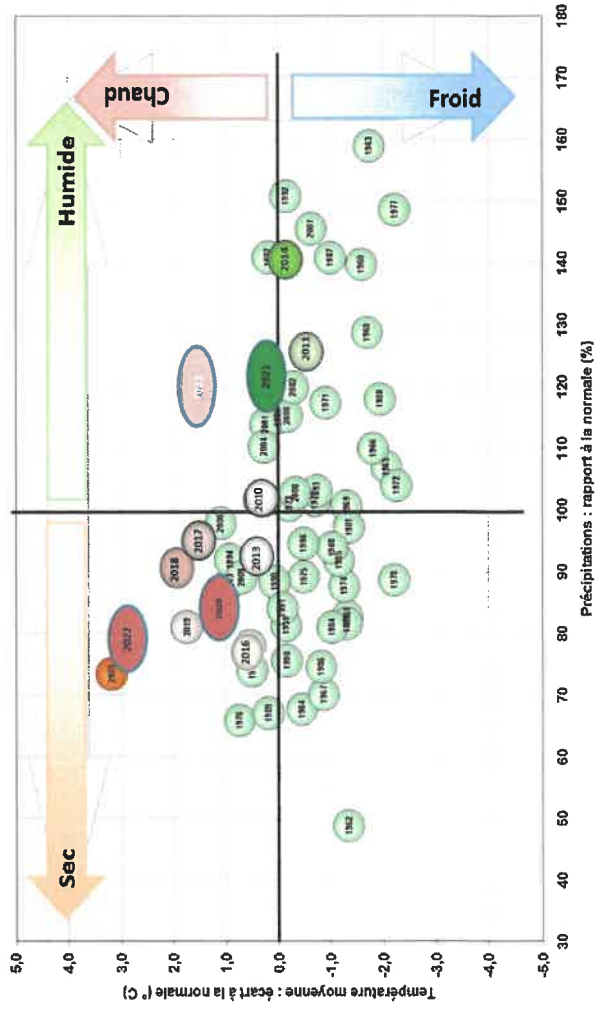
Ramené à l'unité de main d'œuvre familiale et salariée, les exploitations du réseau gèrent en moyenne 107 ha et 90 UGB, avec des disparités selon les exploitations et les systèmes.



RENDEMENTS FOURRAGERS

n° d'exploitation	Rendement 1ère coupe					Rendement luzerne					Rendement maïs ensilage					
	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
3	5,1	2,8	3,4	3,5	3,4	5,2	2,6	4,2	18	16,5	15	12	14,5	17,5	13,9	18
20	4,6	2,3	4,1	4,1	3,1	3,6	2,7	3,8	12,5	13,5	14	18	13	17,3	16,3	15,3
35				2,9	5	3,1	4,3					13,9	15,5	11,5	12	
37				4	4	3,6	4,2									
4	5,2	2,9	3,2	3,4	2,7	3,8	3,1	4,5	8,5	10,5	5,2	12,5	6	8,3	5,5	9,7
11	5,8	2,9	4,0	4,5	2,1	4,1	3,2	3,8					4	6,4	11	
33	4	2,3	2,6	4,0	2,9	3,1	2,7	3,3	14	14,5	15	10,5	14,3	13,6	15	14
36				2,8	1,9	3,6								12		
38				3,5	2,4	3,3										
24	4,6	2,6	4,4	4,2	1,8	3,3	3,6	3,9								
29	4,9	3,9	3,9	4,6	3,3	4,6	3,6	4,6								
30	4,5	2	2,8	1,9	3,0	2,1	3,6		10	14	11,5	9	6,3	6,8	11	
34	5,9	3,7	4,0	5,1	3,0	5,2	3,4	5,5	6	12	9	10,5	6,8	11,5	8	10,4
13	4,6	3,5	4,0	4,1	2,5	3,9	4,0	4,7								
23	4,7	3,5	4,0	5,4	4,0	4,3	3,0	4,0						8,3	8,8	
Rdmt moyen	4,9	2,9	3,7	4,2	2,8	4,0	3,0	4,1	8,2	12,2	8,6	10,7	6,8	8,6	6,7	10,3
									13,6	14,9	14,0	12,6	12,8	14,9	13,9	14,4

Températures et précipitations en été



LE SYSTEME FOURRAGER

L'analyse des résultats technico-économiques s'appuie sur la campagne fourragère 2022. Néanmoins, des éléments relatifs à l'année 2023 sont également abordés dans cette synthèse. Ces 2 années sont très contrastées au niveau fourrager : 2022 correspond à une nouvelle année de sécheresse prononcée et longue qui a fortement pénalisé le pâturage et les rendements fourragers, et 2023 a été très humide et favorable à la production de fourrages, permettant ainsi une reconstitution des stocks.

a.) Les particularités de la campagne 2022

Les fourrages récoltés en 2021 étaient abondants, mais de qualité hétérogène (part significative de foins tardifs de mauvaise qualité). Ils ont permis de passer l'hiver sans trop d'achats supplémentaires, en laissant très souvent un stock de report assez conséquent. L'hiver a été doux, favorisant un démarrage précoce de la végétation. Après une période pluvieuse en février qui a souvent retardé les premiers apports d'engrais, le beau temps a permis une mise à l'herbe précoce des premiers lots d'animaux (mi-mars) sur les parcelles les plus portantes et avec des chargements faibles (1 UGB/ha) tandis que le reste des troupeaux a été lâché autour du 10-15 avril, après une période plus froide (gelées). Avec la flambée des prix, les fertilisations minérales ont souvent été réduites, d'autant plus que des stocks de report étaient présents.

Une pousse d'herbe limitée par la sécheresse printanière

Malgré un démarrage précoce, la pousse de l'herbe a été ralentie par l'absence de pluviométrie et par le vent du nord pendant tout le mois d'avril. Le respect des normes de pâturage de printemps habituelles a permis un pâturage ras sans gaspillage, voire quelquefois un peu tendu... Les premiers ensilages de prairies temporaires ont eu lieu fin-avril et la plupart des fauches en 1^{ère} coupe a été réalisée entre mai et début juin : ensilage de prairies permanentes et enrubannage autour du 10-20 mai, puis foins possibles grâce à une période de beau temps et de chaleur. Les épisodes pluvieux se sont limités à quelques orages autour du 20 mai et du 5 juin. Les récoltes ont donc été précoces et la qualité semble être au rendez-vous, mais avec des rendements assez faibles (- 10 % à - 40 % par rapport à la normale). Sauf pour quelques exploitations privilégiées, les rendements des ensilages et enrubannages du mois de mai n'ont donc généralement pas dépassé 2,5 à 3 t MS/ha et les foins 3 à 3,5 t MS/ha en moyenne.

Quelques fauches de deuxième coupe sont intervenues en juin derrière les fauches précoces (2 t MS/ha en moyenne)

Des orages et pluies ont favorisé un peu les repousses pendant la deuxième quinzaine de juin.

Encore une sécheresse estivale !

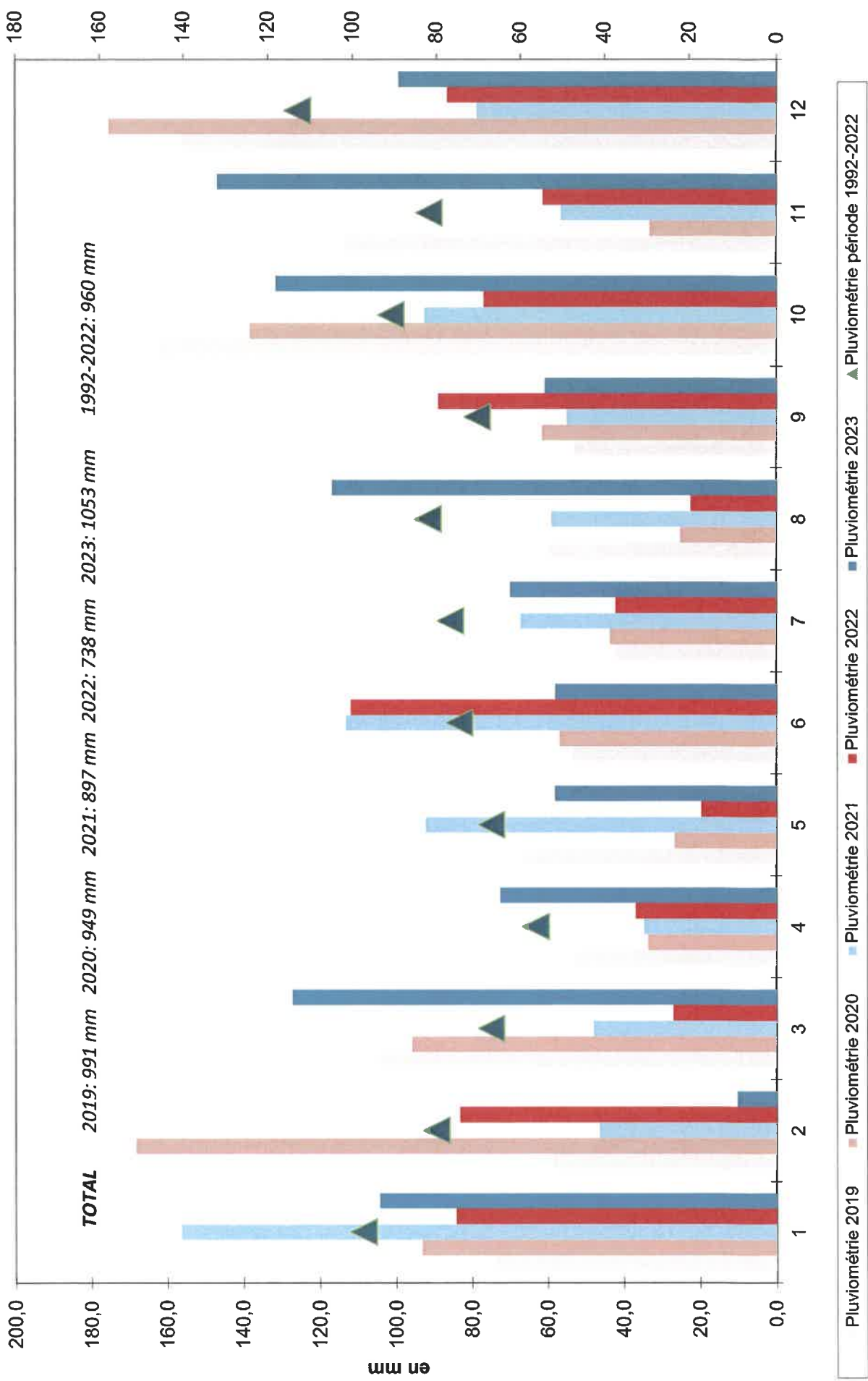
A l'image de 2020, l'été s'est caractérisé par une longue sécheresse, avec quasiment aucune pluie en juillet et août (sauf des orages ponctuels mi-août).

En l'absence de pluviométrie, les faibles repousses ont été très vite consommées au pâturage. Les surfaces habituellement dédiées à la récolte de regain ont été pâturées et un manque d'herbe s'est vite fait ressentir, obligeant très souvent les éleveurs à compléter la plupart des animaux : concentrés pour les broutards/broutardes, paille mélassée pour les systèmes les moins tendus et foin dans les zones les plus touchées par la sécheresse. Les vaches qui vêlent en fin d'été ont dû être affouragées avec l'ensilage d'herbe ou de maïs en pâture début septembre. Les stocks de report de 2021 ont été les bienvenus et ont parfois été totalement consommés. Les cours favorables des bovins viande ont incités les éleveurs à anticiper certaines ventes (broutards, réformes...).

Le retour des pluies intervenu courant septembre a heureusement offert de belles repousses automnales qui ont permis de repasser en plein pâturage et parfois de refaire des récoltes de regains en enrubannage courant octobre avec des rendements modestes (1 à 1,5 t MS/ha).

Grâce aux conditions plutôt clémentes et à la disponibilité en repousses, le pâturage a pu être prolongé jusque mi-décembre pour certaines catégories d'animaux.

Pluviométrie comparée 2019 à 2023 / moyenne 30 ans (Charleville/Le Chesne/Linay/Signy l'Abbaye/Juniville)



Luzerne, méteil, maïs ensilage et paille

Des **météils** implantés à l'automne ont été récoltés en fourrage courant mai, avec généralement de bons rendements (7 à 9 t MS/ha).

Les **luzernes** ont également été pénalisées par la sécheresse, plus que les années précédentes : les deux premières coupes ont permis de récolter 4 à 6 t MS/ha, mais la troisième coupe a été très peu productive. Une 4^{ème} coupe après les pluies a généralement permis d'améliorer le rendement annuel de 1,5 t/ha environ.

Les semis des **maïs** ont souvent eu lieu mi-avril dans de bonnes conditions. La levée n'a pas toujours été optimale, notamment dans les terres superficielles et pour tous les semis tardifs (derrière cultures intermédiaires) qui ont fortement souffert du manque d'eau. Dans les sols profonds, les maïs ont plutôt bien résisté à la sécheresse, avec de beaux épis. Les ensilages ont eu lieu fin août, avec d'assez bons rendements : 11 à 15 t MS/ha le plus souvent. Mais, dans les parcelles implantées tardivement, en zone séchante, ou dans les secteurs sans pluies, les maïs ont subi une forte baisse de rendement, suite à des problèmes de levée et d'épiaison.

Dans beaucoup d'exploitations d'élevage, les surfaces ensilées sont importantes, au détriment des surfaces destinées au grain, pour compenser les moindres récoltes sur les surfaces en herbe.

Les **cultures intermédiaires** n'ont pas été implantées ou n'ont généralement pas levé.

Malgré les bons rendements en céréales, ceux de la paille sont faibles (généralement entre 2,5 à 4 t/ha). Les éleveurs ont réussi à s'approvisionner pour couvrir leurs besoins, mais dans certains cas, les prix ont été revus à la hausse (revalorisation de la valeur fertilisante de la paille en cas d'enfouissement)

Au final, grâce aux stocks de report, aux récoltes de méteils et ensilages de maïs, au recours à la paille alimentaire et au pâturage prolongé en automne, la plupart des éleveurs ont eu des bilans fourragers tendus, mais pas fortement déficitaires.

Pour ceux qui n'ont pas pu mettre en œuvre ces leviers (systèmes tout herbe avec peu de stocks par exemple), la situation est plus compliquée et l'achat de ressources complémentaires pour nourrir les troupeaux pendant l'hiver est très impactant économiquement. La disponibilité en pulpes de betterave reste très compliquée et les prix ont augmenté significativement.

Avec la nouvelle sécheresse de 2022 et la flambée des prix des différents intrants, les éleveurs ont conscience de la nécessité de revoir les systèmes fourragers pour augmenter leur autonomie en diversifiant les ressources et en réduisant les chargements : une poursuite de la décapitalisation bovine est à craindre.

b.) Les particularités de la campagne 2023

Les fourrages récoltés en 2022 étaient de bonne qualité, mais avec des rendements très faibles. Malgré des stocks de report de 2021 souvent conséquents, ceux de 2022 étaient limités, d'autant plus que la sécheresse estivale avait nécessité des complémentations au pâturage conséquentes. Ils ont permis de couvrir les besoins hivernaux, mais les reports étaient très faibles voire nuls à la mise à l'herbe.

L'hiver a été relativement sec, avec quelques gelées. Le démarrage de la végétation était dans la moyenne. Avec la flambée des prix, les fertilisations minérales ont souvent été réduites, sauf sur les parcelles destinées à la fauche précoce.

Une longue période pluvieuse est intervenue en mars et en avril, entraînant une bonne pousse de l'herbe en avril.

Une mise à l'herbe compliquée

Les mises à l'herbe ont été perturbées par la météo et parfois retardées pour des problèmes de portance. Quelques journées de beau à partir de mi-avril ont généralement permis de sortir la progressivement les lots d'animaux. Les conditions difficiles ont parfois occasionné du gaspillage ou des dégradations du sol par le piétinement.

LES ENJEUX D'UNE GESTION COHERENTE DE L'HERBE

Ne pas manquer d'herbe en été en utilisant les repousses des surfaces fauchées en première coupe

Ne pas gaspiller l'herbe en mai

L'OBJECTIF
EST DE
4 ORDRES

Constituer des stocks suffisants pour l'hivernage
EN QUANTITE
ET QUALITE

Faire l'essentiel du gain de poids avec de l'herbe
(croissance des jeunes et reconstituer les réserves corporelles des adultes
= REDUIRE LES COÛTS ALIMENTAIRES

- Plus le chargement technique est élevé,
- Plus la surface/UGB pâturée au printemps est faible
- Plus la part de fauche précoce doit être importante
- Plus la fertilisation sur herbe peut être élevée.

Les premiers ensilages de prairies temporaires ont eu lieu fin avril ou plus souvent début mai avec le retour d'une longue période de beau temps, mais avec du vent froid au début.

Les fauches en 1^{ère} coupe ont donc été réalisées dans de bonnes conditions : mi-mai pour les ensilages et enrubannage de prairies permanentes, fin mai et début juin pour les foin, lorsque la chaleur est arrivée. La qualité est généralement bonne (la période clémente a laissé du temps pour bien faire) et les rendements sont au rendez-vous : de 3, 5 à 4 t MS/ha pour les ensilages d'herbe, autour de 4 t MS/ha pour les enrubannages et de 4,2 à 4,5 t MS/ha pour les foin en moyenne. Cette période de sécheresse a en revanche pénalisé les repousses et le pâturage s'est tendu assez rapidement, obligeant certains éleveurs à débiter un affouragement mi-juin.

Un été pluvieux sans creux d'herbe

La pluie a été de retour à partir du 20 juin. Les créneaux de beau temps fin juin puis entre le 5 et le 20 juillet ont permis de récolter quelques 2^{ème} coupes. La pousse de l'herbe a été soutenue par les pluies régulières (100 à 150 mm en juillet et en août) et n'a jamais manqué. Par ailleurs, les éleveurs ont dû être particulièrement vigilants face aux infestations parasitaires (strongles pulmonaires notamment).

Certaines surfaces habituellement pâturées après la première coupe ont été fauchées à nouveau. Des regains ont donc pu être récoltés mais généralement sous forme enrubannée, avec des rendements autour de 1,5 à 2 t MS/ha.

Un automne très pluvieux

Après un mois de septembre plutôt clémente qui a permis de bonnes récoltes de regain et les ensilages de maïs, la fin de l'année a été très pluvieuse, obligeant ainsi les éleveurs à rentrer les animaux 2 à 3 semaines plus tôt que d'habitude, sans pouvoir valoriser toute l'herbe qui restait, mais pour éviter de dégrader les prairies. L'alimentation hivernale a donc débuté prématurément.

Luzerne, méteil, maïs ensilage et paille

Des **météils** implantés à l'automne ont été récoltés en fourrage courant mai, avec généralement de bons rendements (7 à 9 t MS/ha).

Les **luzernes** ont également profité de la pluviométrie qui a souvent permis la réalisation de 4 coupes, quasiment intégralement en enrubannage, pour un rendement total de 8 à 11 t MS/ha.

Le semis des **maïs** a été rendu compliqué par la pluie en avril et tardif (jusqu'à mi-mai pour les semis derrière temporaires ou méteils), en l'absence de période climatique favorable. La levée a été hétérogène en fonction des conditions de préparation du sol et des dates de semis. Dans certaines parcelles argileuses, des fentes de retrait sont apparues dans les lignes de semis occasionnant des pertes de pieds. Le manque d'eau en mai-juin a ensuite ralenti le démarrage. Malgré ces débuts difficiles, la pluviométrie estivale régulière a permis un rattrapage. Compte tenu des difficultés à l'implantation de certaines parcelles, les rendements ont été hétérogènes, mais satisfaisants dans l'ensemble. Les épis généralement bien fécondés, ont permis une richesse en grain qui a compensé le moindre développement végétatif dans certaines parcelles.

Compte tenu des récoltes importantes d'herbe sous toutes ses formes et des autres fourrages éventuels, les surfaces ensilées ont été parfois réduites, au profit d'une récolte en grain.

Les rendements en **paille** sont très importants (4 à 7 t/ha). Les éleveurs ont donc pu reconstituer les stocks sans trop de difficulté, à condition toutefois de ne pas avoir perdu de temps derrière la moisson. En effet, certaines parcelles de paille sont restées longtemps au sol exposées à la pluie et ont dû être broyées.

Au final, l'année 2023 a donc permis de reconstituer les stocks fourragers et d'envisager sereinement l'alimentation hivernale des troupeaux, même si les rentrées en bâtiment ont souvent dû être anticipées. Les troupeaux sont rentrés en bon état. Les éleveurs doivent combiner au mieux les différents fourrages (ensilage, foin, regain, luzerne, maïs...) de façon à limiter les achats d'aliments concentrés en complément dont les prix restent élevés.

SURFACE FOURRAGERE ET CHARGEMENT

n° d'exploitation	Surface Fourragère Principale	Surface Toujours en Herbe	Prairies Temporaires	Fumure minérale N.P.K sur/ herbe	Apport de fumier sur herbe	Surface en maïs	Méteil / sorgho	UGB TOTALES	Chargement technique moyen sur la surface fourragère
3	165	141	11	33 0 0	12 ha	13	0	203	1,23
20	71,5	66	0	38 0 0	non	5,5	0	93	1,30
35	138	127	0	42 15 20	28 ha	11	0	161	1,17
37	76,5	65	11,5	28 0 0	non	0	0	74	1,10
4	99	96	3	36 2 3	non	0	0	119	1,20
11	158	144	6	39 0 0	non	8	0	169	1,07
33	179	144	17	29 0 0	22 ha	18	0	247	1,38
36	78	75	0	2 0 0	non	3	0	90	1,15
28	0	0	0			0	0	219	-
38	103	103	0	3 0 0	44 ha	0	0	115	1,12
24	72	68	0	26 0 0	22 ha	5	0	101	1,40
29	197	156	19	19 6 10	8 ha	23	0	295	1,50
30	373	318	14	27 0 2	85 ha	27	15	439	1,18
34	159	153,5	5,5	10 0 0	26 ha	0	0	189	1,19
13	162	153	0	34 0 0	15 ha	9	0	158	0,98
23	116	111	5	11 10 5	28 ha	0	0	152	1,31

c.) Cohérence des systèmes fourragers (campagne 2022)

La surface fourragère principale des fermes du réseau varie de 0 à 373 hectares. Le système fourrager repose exclusivement sur l'herbe dans 2 exploitations. Neuf exploitations ont recours à l'ensilage de maïs pour conforter leur système fourrager. Les surfaces ensilées sont très variables : 4 à 28 ha de maïs ensilé avec des rendements compris entre 10 et 17 t MS/ha. Huit exploitations cultivent entre 3 et 8 ha de luzerne fourragère avec des rendements en 2022 qui ont été pénalisés par la sécheresse (entre 4,9 et 8,3 t MS/ha. Une exploitation a récolté 14 ha de méteil fourrager (7,4 t MS/ha).

Lorsque les bilans fourragers étaient encore déficitaires, ils ont été complétés par :

- un peu d'achat de foin ou de l'herbe sur pied lorsqu'il y avait des opportunités locales (3, 11, 23, 24, 30, 33, 38)
- la pulpe de betterave surpressée vient compléter les ressources alimentaires dans les exploitations 4, 23, 29, 33 et 36. L'exploitation 28 engraisse également ses taurillons à la pulpe de betterave.
- la fibre de blé (34) et de l'issue de pomme de terre (30)
- et la paille alimentaire lors de l'affouragement en pâture, en complément des reports de stocks de fourrage 2021 et parfois distribuée aussi dans les rations hivernales en complément du foin, du maïs et de la pulpe.

La fertilisation :

Les niveaux de fertilisation minérale des surfaces en herbe ont été réduits dans beaucoup d'exploitations en raison de la forte augmentation du prix des engrais au printemps 2022 (guerre en Ukraine). En moyenne, **la dose a été réduite d'un tiers et la fertilisation azotée minérale moyenne se situe à 25 u/ha**. Elle est donc même souvent en dessous des recommandations : de 3 à 42 unités d'azote pour des chargements techniques variant de 1,04 à 1,49 UGB/ha d'herbe. En dessous de 1,1 UGB/ha d'herbe aucune fertilisation azotée minérale n'est nécessaire sauf pour la réalisation de fauches précoces ou la reconstitution de stocks fourragers.

L'apport d'azote soufré ne se justifie pas sauf en sol très filtrant et en l'absence d'apport régulier de fumier. Beaucoup d'exploitations ont fait l'impasse en engrais de fond. L'utilisation d'engrais ternaires (dit « spécial pâture ») doit se limiter aux parcelles de fauches ne recevant pas de fumier. Ces engrais ternaires, malgré leur facilité d'utilisation, sont plus coûteux que l'épandage séparé de l'azote et d'un engrais de fond simple ou binaire.

Attention à ne pas multiplier les impasses sur les surfaces de fauche exclusive qui ne reçoivent pas de fumier.

Le fumier est souvent utilisé sur les surfaces en herbe (10 exploitations sur 15). 5 systèmes polyculture-élevage réservent le fumier pour les cultures de vente, mais auraient intérêt à en faire bénéficier également les prairies. En utilisant des matériels adaptés, l'épandage de fumier se fait souvent à faible dose (10 à 20 t/ha de prairie) ; ce qui permet d'augmenter la surface bénéficiaire de ces apports.

Rq : Un maïs ensilage avec un objectif de rendement de 13 t de MS qui reçoit 40 t de fumier de bovin n'a pas besoin de fumure de fond et un apport de 90 à 110 u d'azote minéral lui suffit.

Chargement et autonomie fourragère :

Le chargement technique (UGB / ha S.T.H.) varie **de 1,03 à 1,49 UGB/ha d'herbe**. Il a **tendance à baisser ces dernières années pour faciliter l'autonomie fourragère**.

Habituellement, l'autonomie sur herbe était considérée possible jusqu'à un chargement de 1,3 UGB/ha d'herbe. Avec le changement climatique observé, notamment les sécheresses à répétition, ce niveau de chargement dit « autonome » est à revoir à la baisse, plutôt autour de 1,2 UGB/ha d'herbe.

8 exploitations sont au-dessus de ce chargement et doivent donc recourir systématiquement à des ressources fourragères complémentaire afin d'équilibrer le bilan fourrager.

En 2022, même avec des chargements inférieurs à 1,2 UGB/ha d'herbe, certaines exploitations ont eu des difficultés à équilibrer les bilans fourragers (n° 11, 36, 38)

Dans certaines exploitations à chargement modéré (13, 30), le recours au maïs pour les finitions d'animaux ou en complément d'autres fourrages riches en azote (ensilage d'herbe/enrubané) permet de limiter les coûts de concentrés. Dans l'exploitation 13 peu chargée, des surfaces sont vendues en ensilage d'herbe pour une valorisation en méthanisation collective. Dans l'exploitation 30, il faut noter aussi les faibles rendements sur 40 ha de prairies en location précaire sans fertilisation.

Plusieurs exploitations, en améliorant la gestion des surfaces en herbe (chargement et pourcentage de fauche) en année « normale » pourraient limiter le recours aux fourrages complémentaires.

UTILISATION DE LA SURFACE EN HERBE (2022)

n° d'exploitation	Fumure minérale N / ha	Pâturage des vaches ares / UGB			Pâturage des élèves ares / UGB			% de fauche au printemps	Chargement sur herbe UGB / ha
		Printemps	Été	Automne	Printemps	Été	Automne		
3	33	38	55	70	48	74	89	45%	1,34
20	38	29	57	70	56	56	74	51%	1,41
35	42	37	74	82	40	82	125	55%	1,27
37	28	35	60	63	42	174	174	55%	1,10
4	36	40	69	95	41	59	81	51%	1,20
11	39	43	78	113	32	69	85	51%	1,13
33	29	44	56	75	64	102	105	37%	1,40
36	2	40	82	102	55	114	144	54%	1,15
28	-	-	-	-	-	-	-	-	-
38	3	42	70	84	92	92	82	45%	1,12
24	26	31	67	84	50	63	64	45%	1,49
29	19	37	55	58	41	76	98	40%	1,49
30	27	52	72	77	50	55	60	35%	1,32
34	10	34	79	84	47	78	93	58%	1,10
13	34	33	84	98	49	73	92	64%	1,03
23	11	37	69	71	44	76	78	46%	1,31

d.) Le pâturage (campagne 2022)

LE CHARGEMENT DE PRINTEMPS

Le chargement de printemps est à adapter selon la date de mise à l'herbe et la hauteur d'herbe disponible dans les parcelles à l'arrivée des animaux. Une mise à l'herbe précoce est recommandée si la portance des sols le permet. La pratique du déprimage avec des bœufs ou des génisses dès la fin du mois de mars est souvent intéressante (1 UGB/ha). Il est possible de mettre les autres animaux au pâturage à un chargement de 35 ares dès qu'il y a 8 cm d'herbe, dès lors que les conditions de portance le permettent.

Pour un chargement technique de 1,25 UGB par hectare ou plus, les normes de pâturage fréquemment observées dans la région varient de 30 à 40 ares par U.G.B au printemps. Ces écarts s'expliquent par le type de sol, le potentiel et la précocité des prairies, le niveau de fertilisation, mais aussi la possibilité de bénéficier rapidement ou pas de surfaces supplémentaires grâce aux fauches précoces

Le pâturage des vaches allaitantes

Dans le réseau, la moyenne des surfaces pâturées au printemps par les vaches se situe à 38 ares/UGB. Onze exploitations respectent la recommandation de moins de 40 ares par UGB pour les vaches au printemps. Une exploitation dépasse les 45 ares/UGB (30) et a quelques marges de progrès dans la gestion du pâturage de printemps, même si certaines parcelles sont à moindre potentiel.

Le pâturage des élèves

La gestion du **pâturage de printemps pour les élèves est souvent moins optimisée**, puisque seulement 2 exploitations respectent la norme (n° 11 et 35) et 9 sont au-dessus des 45 ares/UGB. Les surfaces par UGB varient de 32 ares à 92 ares par U.G.B. (50 ares par UGB en moyenne).

Cette situation s'explique par le fait que :

- Les parcelles réservées aux jeunes sont éloignées du siège de l'exploitation. Elles se trouvent quelquefois à plus de 10 kilomètres. Dans ce cas, les changements de parcelles sont une contrainte et il est difficile de faucher une partie des parcelles au printemps pour une récolte en foin. Le pâturage est alors moins bien conduit.
- Certains éleveurs mettent les jeunes bêtes en pension pour la période de pâturage. Dans ce cas particulier, les surfaces affectées aux animaux varient peu entre le printemps et l'automne.

Les éleveurs qui ont optimisé la gestion du pâturage ont pu dégager quelques surfaces de fauche supplémentaires, générant des stocks utiles pour limiter le déficit fourrager hivernal. Des voies d'optimisation existent donc au niveau de la conduite du pâturage ; le pâturage tournant sur 2 ou 3 parcelles est un bon moyen de favoriser la pousse et d'améliorer la croissance des animaux en mettant à disposition de l'herbe jeune tout au long de l'année. C'est autant de croissance qu'il n'y aura pas à faire en hiver, avec des rations plus coûteuses.

POURCENTAGE DE S.T.H. CONSACRE À LA FAUCHE EN PREMIERE COUPE

Ce critère est directement lié au chargement de printemps au pâturage. Pourcentage de fauche en première coupe et chargement de printemps conditionnent à la fois le gaspillage "éventuel" de l'herbe et l'équilibre du bilan fourrager. Quel que soit le niveau d'intensification d'une exploitation et compte tenu des normes de pâturage de printemps (30 à 40 ares par U.G.B), **il faut prévoir la fauche de 50 % de la surface en herbe en première coupe**. Au niveau des fermes du réseau, les 50 % de fauche sont atteints dans seulement 8 fermes en 2022 (n° 4 ; 11 ; 13 ; 20 ; 34 ; 35 ; 36 ; 37), mais d'autres exploitations s'en approchent. La part de fauche est inférieure à 40 % dans 2 exploitations (n° 30 et 33).

Ces faibles pourcentages de fauches sont souvent la conséquence d'une gestion insuffisamment rigoureuse du pâturage de printemps, combinée parfois à des effectifs importants (systèmes chargés) et obligent, pour équilibrer le bilan fourrager, à faire appel à la culture du maïs ensilage, du méteil, à l'utilisation de paille alimentaire, ou à l'achat de co-produits (pulpes). La dépendance est accrue en année de sécheresse !

CALCUL DE LA VALORISATION DE L'HERBE (2022)

n° d'exploitation	UGB herbe	Besoins totaux (t MS)	Mais hors taurillons (t MS)	Méteil fourrager (t MS)	Pulpe surpressée (t MS)	Luzerne (t MS)	Paille alimentaire (t MS)	Autres fourrages (t MS)	Variation stock (t MS)	Surface herbe hors luzerne (ha)	Fumure minérale N / ha	Valorisation de l'herbe (t MS/ha)
3	203	1056	174	0	0	0	40	13	-122	141	33	5,0
20	93	465	88	0	0	0	40	0	-8	66	38	5,0
35	161	805	127	0	0	0	0	18	-42	127	42	4,9
37	74	370	0	0	0	0	0	0	-63	67,5	28	4,5
4	119	619	0	0	78	14	40	29	7	96	36	4,8
11	169	845	115	0	0	36	15	0	-10	150	39	4,5
33	226	1130	180	0	0	55	50	40	-31	152,5	29	5,1
36	86	432	28	0	35	7	30	10	-6	75	7	4,2
28	-	-	-	-	967	-	150	-	-	-	-	-
38	115	575	0	0	0	0	20	64	-25	103	3	4,5
24	101	505	63	0	0	0	30	12	-14	68	26	5,7
29	261	1412	230	40	10	57	60	35	-96	167	19	5,3
30	439	2195	414	108	16	37	60	127	-24	327	27	4,3
34	175	896	0	0	15	44	25	-19	-103	154	10	4,7
13	158	790	80	0	0	0	0	-247	-120	153	34	5,5
23	152	760	0	0	33	23	25	0	-61	116	11	5,3

Tableau de références du diagnostic fourrager: n° 1

Chargement sur herbe (UGB/ha)	1	1,1	1,2	1,3	1,4	1,5
Niveau d'autonomie						
Chargement de printemps (ares/UGB)	40-45	40	35	33	33	33
(nombre de couples/ha)	2-2,5	2,5	2,9	3,3	3,3	3,3
% de fauche de printemps	55	56	58	57	53	50
% de fauche précoce	15	20	25	30	35	40
(date de la fauche)	<20/5	<20/5	<20/5	<15 /5	<15 /5	<15/5
Autonomie (stock herbe/besoin totaux)	110	105	100	95	85	75
fumure azotée (U/ha)	0	0-30	50	70	70	70
Objectif valorisation herbe(+ de MS/ha)	5	5,5	6	6,5	6,5	6,5

La mise en place, avec les éleveurs du réseau, d'une prévision de pâturage doit permettre de gérer au mieux cette importante ressource qu'est l'herbe, pour limiter les coûts alimentaires.

LA VALORISATION DE L'HERBE

La valorisation de l'herbe est le résultat d'une bonne maîtrise du pâturage, et d'une récolte de foin ou d'ensilage d'herbe suffisante afin de couvrir la plus grande partie des besoins des animaux.

La valorisation de l'herbe s'exprime en tonnes de matière sèche par hectare de surface toujours en herbe. Elle se calcule de la façon suivante :

BESOINS FOURRAGERS DU TROUPEAU – APPORTS D'AUTRES RESSOURCES FOURRAGERES QUE LES SURFACES EN HERBE (Mais, pulpe, luzerne, dérobées, paille alimentaire, autres fourrages achetés) + VENTE DE FOIN / ENRUBANNAGE + VARIATION DE STOCK DE FOIN, ENSILAGE D'HERBE, ENRUBANNAGE, le tout, ramené à la surface en herbe de l'exploitation pour approcher le tonnage d'herbe valorisé en moyenne sur chaque hectare d'herbe.

La plus grosse difficulté dans cette approche se situe dans l'estimation de la paille autoconsommées.

Dans les Ardennes, l'herbe est une ressource fourragère importante et bon marché, même si nous sommes confrontés au changement climatique qui impacte la production des prairies et oblige les éleveurs à diversifier les ressources fourragères.

Dans la région Grand Est, la valorisation de l'herbe doit se situer entre 5 tonnes de Matière Sèche et 6,5 tonnes de Matière Sèche par hectare, selon le potentiel des surfaces et leur niveau de fertilisation.

En 2022, année particulièrement défavorable aux prairies, la valorisation de l'herbe est en nette diminution. Dans les fermes du réseau, le calcul nous donne cette année **une valorisation moyenne à 4,9 t MS/ha, soit 1 t de MS/ha en moins que l'année précédente** ! On retombe au niveau de 2020 (5 t MS/ha) qui était déjà une année de sécheresse.

2 fermes se situent en dessous de 4,5 MS/ha, et ont une petite marge de progrès en optimisant le pourcentage de fauche en première coupe et les surfaces par UGB affectée pour le pâturage de printemps, de façon à limiter la part des fourrages complémentaires.

RENDEMENT DES SURFACES EN CULTURES

n° d'exploitation	Rendements cultures de vente (q/ha)																													
	Colza						Blé						Maïs grain						Escourgeon						Orge Printemps					
	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2018	2019	2020	2021	2022	2023
3	30	39	35		43	28	78	82	99	73	91	88	55			101	66	75	75	74	78	67	68	68	75	57	64	53		
20		24	40	36	46		84	83	80	79	90		89	105	85	101	97	70	84	68	81	80						59		
35			24		43				73	80	72					89	75	54	68			89								
37						36				72	93	75				119	80	92				57	75					53	67	
4							86	95	89	90	91	95	88	112	68	120	98	103	75	94			75	74	64	83	46	74	67	64
11	28	35	21		53	37	76	76	65	68	72	82	92	65	93	95	84	108	75	80	58	66	80	77		58	41	57	64	52
33	23	30	39	26	47	34	80	82	94	73	87	85	90		79	85	90	90	56	80	90	78	65	89	73	68	53	67	64	63
36					42	31				86	90	90				108	94	110				96	80	80				72	54	
28							78	81	78	82	84	87	78	94	68	96	91			91		93	87	53	81					
38																														
24	36	36	24				62	57	47	78	51	62				96	92							60	61	49	30	46		
29							65	43	84	83	80	80																		
30																														
34		28					67	92	79	80	71	78			91	91	87	100	59	75	86	68		66				37		
13													68	65		90	77													
23							69		52			65					96							66	69					

LES CULTURES

En 2022, avec le beau temps, les moissons ont pu être réalisées dans de bonnes conditions. Les colzas s'en sortent très bien cette année avec des rendements situés généralement entre 40 à 50 q/ha. Les céréales d'automne (blé et escourgeon) obtiennent de bons rendements, légèrement supérieurs à la moyenne (70 à 90 q/ha selon les zones), même si on constate une hétérogénéité avec des parcelles qui décrochent (sols superficiels). En revanche, les orges de printemps ont souffert de la sécheresse (40 à 65 q/ha le plus souvent). Les pois d'hiver ont donné de bons rendements (40 à 50 q/ha), contrairement aux pois de printemps. Les betteraves et maïs grain ont aussi souffert de la sécheresse et les rendements sont impactés (70 à 95 q/ha en maïs grain). Ils ont été récoltés plus tôt, compte tenu de la maturité avancée.

Les prix de vente sont en forte hausse mais difficiles à analyser selon les modes de commercialisation retenus (contrat avant récolte, prix moyen, prix à fixer...). Les céréales ont été valorisées entre 250 et 320 €/t et les colzas entre 450 et 650 €/t.

En 2023, les créneaux de beau temps ont été limités pour réaliser les moissons. Néanmoins 80% ont pu être faite fin juin ou entre le 5 et 20 juillet, avant des périodes beaucoup plus pluvieuses. Les rendements sont hétérogènes et parfois décevants. Les **colzas** se situent généralement entre 25 à 35 q/ha. Les **céréales d'hiver** (blé et escourgeon) donnent des rendements entre 70 et 90 q/ha, autour de la moyenne quinquennale, même si quelques parcelles décrochent (sols superficiels). Les **orges de printemps** s'en sortent bien avec des rendements supérieurs à la moyenne (65 à 75 q/ha le plus souvent). Des problèmes de bactériose ont pénalisé certaines parcelles de **pois** qui déçoivent (10 à 40 q/ha). Les rendements en **betteraves sucrières** ont été supérieurs à la moyenne quinquennale (85 à 95 t/ha), mais pénalisés par des attaques de cercosporiose et la météo pluvieuse a compliqué les récoltes et la teneur en sucre. Après une implantation difficile, les **maïs** ont connu une période de rattrapage grâce à l'été pluvieux et les rendements en grain sont hétérogènes mais dans la moyenne (80 à 90 q/ha).

Prix de vente des cultures

	2012	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Colza	475 €/t	345 €/t	355 €/t	370 €/t	380 €/t	500 €/t	580 €/t	410 €/t
Maïs grain	195 €/t	120 €/t	150 €/t	130 €/t	140 €/t	190 €/t	270 €/t	180 €/t
Blé	220 €/t	140 €/t	170 €/t	155 €/t	160 €/t	210 €/t	280 €/t	200 €/t
Escourgeon	200 €/t	135 €/t	160 €/t	150 €/t	145 €/t	200 €/t	270 €/t	190 €/t
Orge printemps	210 €/t	175 €/t	210 €/t	160 €/t	155 €/t	230 €/t	300 €/t	250 €/t

Les prix de vente sont en fort retrait par rapport à l'année précédente. Les céréales devraient être valorisées entre 170 et 220 €/t et les colzas entre 380 et 420 €/t.

L'effet de ciseau de prix redouté se fait ressentir: hausse marquée des charges (engrais notamment) et baisse des prix de vente, de telle sorte que les marges sur cultures devraient être mauvaises.

RESULTATS DE REPRODUCTION 2022-2023

Race	CHAROLAISE												LIMOUSINE			SALERS	BLONDE D'AQUITAINE		
	3	4	11	20	23	29	33	38	24	35	37	24	35	37	13		30	34	
Exploitation	96,2	83,1	93,3	95,7	96,3	93,7	90,4	86,3	96,4	97,6	95,3	91,7	89,7	92,2	84,6				
Taux de gestation (%)	8,4	4,2	12,0	2,8	4,8	4,7	2,3	4,8	9,3	1,3	7,1	6,2	5,3	4,4	10,7				
Taux de mortalité des veaux (%)	7,1	4,7	7,2	1,5	10,2	2,4	4,1	2,5	5,7	0,0	2,4	6,3	6,3	2,0	2,0				
Taux de vêlages difficiles et césariennes (%)	94,2	89,6	85,8	98,6	96,3	93,1	93,4	84,2	89,1	95,1	90,7	84,7	84,1	88,8	76,0				
Taux de productivité numérique (%)	25,3	35,9	24,3	16,4	29,5	27,4	25,4	11,1	26,4	21,8	22,0	15,6	26,6	38,4	24,5				
Taux de renouvellement (%)	385	366	366	364	406	374	391	380	369	375	387	380	379	381	380				
Intervalle vêlage-vêlage (j)	24,7	14,6	6,0	8,9	47,3	16,8	35,2	22,2	15,4	19,7	28,1	27,8	15,9	29,8	24,7				
% d'IVV supérieurs à 400j	14/10	6/10	9/12	1/1	12/1	14/1	15/12	17/1	20/11	12/11	9/2	22/11	17/11	28/1	10/12				

Taux de mortalité 0- 48h j (%)	2,8	4,2	6,8	1,4	4,7	2,9	2,3	3,6	9,3	1,3	7,1	4,6	1,1	0,4	5,8		
Taux de mortalité 48h - sev (%)	5,6	0,0	5,2	1,4	2,4	1,8	2,4	1,2	0,0	0,0	0,0	1,5	4,2	4,0	4,9		

REPRODUCTION

Dans les systèmes spécialisés "Viande Bovine", la reproduction du troupeau constitue un facteur important dans le résultat économique de l'exploitation. En effet, le produit viande résulte de la multiplication d'une quantité de viande produite par un prix. Les prix de la viande qui étaient moroses depuis plusieurs années ont enfin progressé significativement depuis 2020, mais les aléas climatiques et l'envolée du prix des intrants pénalisent la rentabilité des ateliers bovins viande. Au-delà des prix de la viande, il ne faut pas oublier d'analyser à l'échelle de l'exploitation les quantités de viande produite. Au même titre qu'un polyculteur prend le temps de calculer ses rendements après la récolte, il est important de quantifier la production de viande du troupeau en calculant une productivité numérique (nombre de veaux sevrés par femelle mise à la reproduction) et une production brute de viande vive.

Le succès de la reproduction détermine à la fois le nombre d'animaux globalement produits, mais aussi leur période de vente selon la répartition des dates de vêlages, et leur valeur marchande grâce à des choix génétiques pertinents.

Le vêlage, évènement attendu et parfois redouté, exige un minimum de connaissances anatomiques et physiologiques pour apprécier l'évolution du travail, détecter les anomalies et prendre les initiatives au bon moment de façon à maîtriser le taux de mortalité.

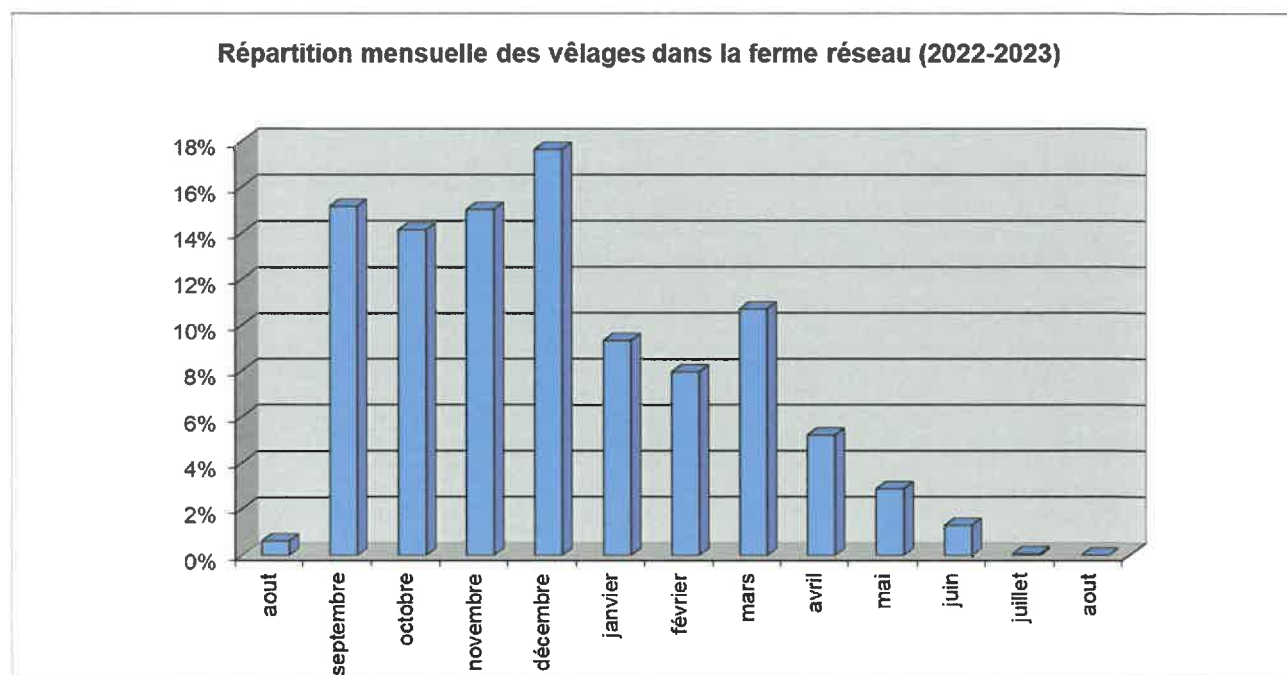
Les principaux critères de reproduction qui influent sur la production de viande sont :

- Le taux de gestation, la mortalité des veaux et la productivité numérique.
- Les intervalles entre vêlages et la maîtrise des temps d'improductivité.

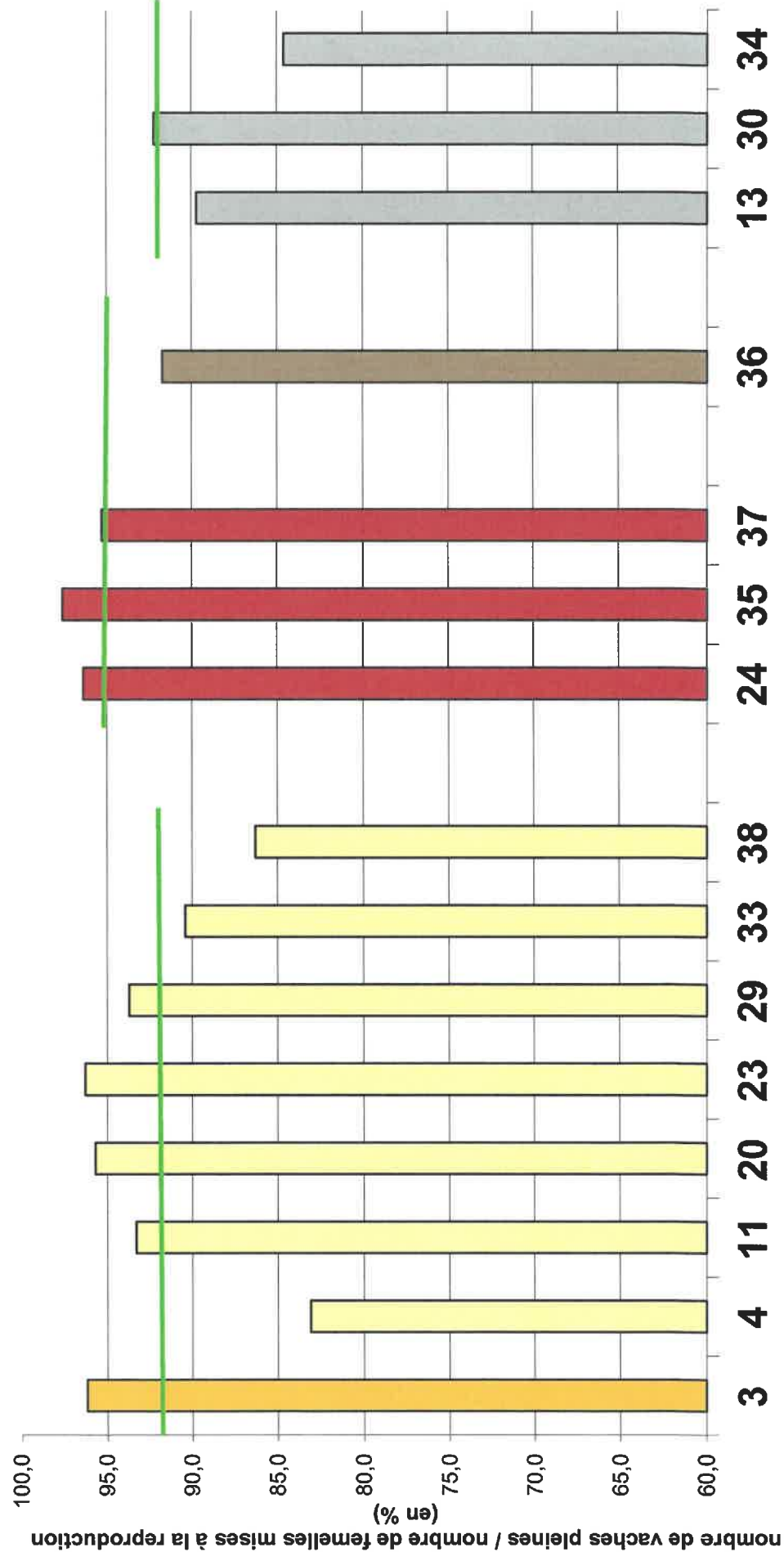
a) La répartition des vêlages

Des vêlages groupés (> 80 % des vêlages sur 3 mois) en système allaitant permettent de concentrer la période de surveillance nécessaire au moment du vêlage, si possible en évitant une période de forte pointe de travail sur l'exploitation. Ils permettent d'identifier facilement les vaches improductives et d'en tenir compte dans le choix des réformes. Les vêlages groupés favorisent enfin une gestion des animaux en lots homogènes, intéressante pour mettre en adéquation les conduites (alimentaires, sanitaires...) avec les besoins des animaux et faciliter la mise en marché.

Dans le réseau viande bovine des Ardennes les vêlages se répartissent de la façon suivante :



Taux de gestation 2022-2023 (%)



Deux élevages ont des vêlages groupés de fin d'été-début d'automne (exploitations 3 ; 4) et 5 élevages (11, 20, 24, 29, 36) ont choisi et respectent pour au moins 70 % des vaches une période de vêlage groupés sur 3 mois en automne-hiver pour répondre à plusieurs préoccupations majeures :

- faire coïncider la période de sevrage des broutards avec la période estivale pendant laquelle il peut y avoir des manques d'herbe sur certaines parcelles séchantes. Cela permet de décharger des parcelles et d'offrir plus de surface aux vaches et aux élèves de renouvellement,
- pour des systèmes naisseur-engraisseurs de taurillons, permettre une vente avant la mi-avril, période plus favorable à la commercialisation. Les broutards sevrés rentrent directement en engraissement, redonnant par la même occasion de la souplesse pour la gestion du pâturage en été,
- faciliter le recours à l'insémination artificielle,
- pour ceux qui font vèler fin août - septembre, la remise en pâture des vaches vèlées limite les problèmes sanitaires sur les veaux (diarrhées notamment).

Un élevage recherche des vêlages de fin d'été – début d'automne (35) et cinq autres élevages (13, 23, 33, 34, 38) des périodes de vêlage d'automne-début d'hiver, mais se retrouvent avec des vêlages étalés jusqu'en avril-début mai, compte tenu des décalages subits pour un nombre de vaches significatif.

Un élevage recherche des vêlages groupés en fin d'hiver (37). Les avantages de cette période de vêlage sont :

- les faibles besoins en bâtiment pour loger les vaches allaitantes l'hiver et les moindres besoins en paille,
- les exigences alimentaires beaucoup plus faibles des vaches hivernées (vaches gestantes), et la mise en adéquation de la période de besoin alimentaire important des vaches et de leurs veaux avec celle de la pousse de l'herbe : ce qui permet de limiter les coûts de production (en l'absence de sécheresse prononcée),
- moins de problèmes sanitaires sur les veaux.

Un élevage (30) recherche plutôt des vêlages répartis sur 2 périodes : une en automne et une au printemps. Ce type de conduite convient généralement à des troupeaux assez conséquents : il permet de diversifier les périodes de ventes et de répartir les pointes de travail sur plusieurs périodes, mais multiplie le nombre de lots d'animaux à gérer. La double période de vêlages nécessite une grande rigueur de l'éleveur si on veut éviter un étalement des vêlages sur toute l'année. Il faut mettre beaucoup de femelles à la reproduction sur des périodes bien ciblées, en dehors desquelles le taureau doit être retiré. Les femelles non gestantes sont réformées ou éventuellement décalées dans le deuxième lot.

Seul un taux de renouvellement élevé peut permettre de regrouper progressivement les vêlages quand des vaches sont décalées.

b) Le taux de gestation

Ce critère traduit la fertilité du troupeau, c'est-à-dire son aptitude à la reproduction.

$$\text{TAUX DE GESTATION} = \frac{\text{Nombre de femelles pleines}}{\text{Nombre de femelles mises à la reproduction}} \times 100$$

Pour l'ensemble des exploitations du réseau, il varie de 80 % à 98 %. Il existe un taux de référence défini pour les différentes races :

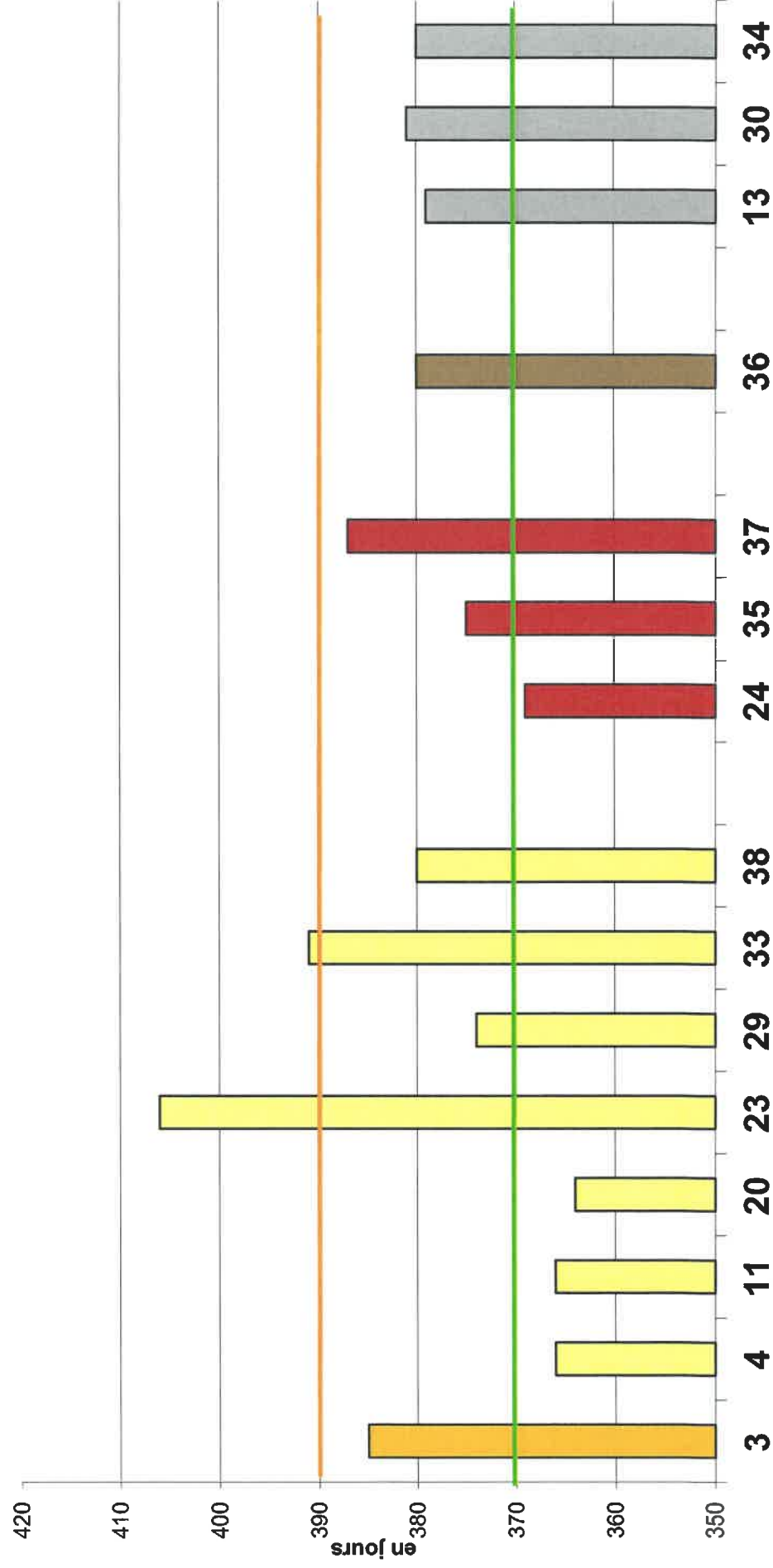
En charolaise et blonde d'aquitaine, il doit être supérieur à 92 %,

Il doit être supérieur à 96 % en race salers et à 95 % en race limousine.

Les choix de l'éleveur en matière de reproduction peuvent avoir un impact sur ce critère (retrait du taureau au-delà d'une certaine date par exemple ou à contrario remise à la reproduction à plusieurs reprises, quitte à décaler fortement le vêlage)

Au niveau des exploitations du réseau, les sécheresses à répétition ne sont pas sans conséquences sur les résultats de reproduction (problèmes de gestation ou des avortements prématurés au pâturage).

Intervalle vèlage-vèlage (2022-2023)



Les taux de gestation sont en légère diminution en 2022 dans les fermes suivies (92,2% contre 92,8% en 2021). Les objectifs ne sont pas atteints dans 4 exploitations n° 4, 13, 33, 34, 36, 38. Dans les exploitations où le renouvellement est très important, avec un nombre important de femelles mises à la reproduction sur une durée restreinte, un taux de gestation un peu faible n'est pas vraiment un problème.

Afin de limiter les difficultés de gestation, il faut :

- Observer le troupeau à la mise à la reproduction.
- Repérer les femelles non cyclées.
- Surveiller les retours de chaleurs, dus aussi bien au taureau qu'aux femelles.
- Respecter un nombre de vaches par taureau (30 vaches maximum pour 1 taureau adulte).
- Vérifier l'efficacité du taureau.

c) Les intervalles entre vêlages

C'est le critère utilisé pour exprimer la fécondité du troupeau. Il est calculé à partir des femelles mettant bas deux années consécutives. Il doit se rapprocher autant que possible de 365 jours.

Après des IVV dégradés en 2021-2022 (390 j en moyenne), on constate une amélioration de la situation : 379 j en moyenne, avec des situations contrastées entre les élevages :

- 4 troupeaux à moins de 370 jours (4, 11, 20, 24)
- 8 exploitations ont un résultat compris entre 370 et 390 jours (n° 3 ; 13 ; 29 ; 30 ; 34 ; 35 ; 37 et 38)
- 2 exploitations se situent à plus de 390 jours (23 ; 33)

Les explications sont un regroupement de 2 troupeaux et décalage volontaire des primipares (33), des problèmes de remplissage (nombreux retours) engendrant des décalages de vêlages (23)

Des intervalles entre vêlages assez importants occasionnent soit :

- ✓ Une quantité moindre de viande à commercialiser pour une date de mise en marché.
- ✓ Des temps d'improductivité sources de charges
- ✓ Un retard dans les ventes pour un même objectif de poids de vente.
- ✓ Des lots non homogènes avec des difficultés de conduite (alimentaire notamment).

Comment améliorer la fécondité ?

↪ La date de la mise à la reproduction est capitale

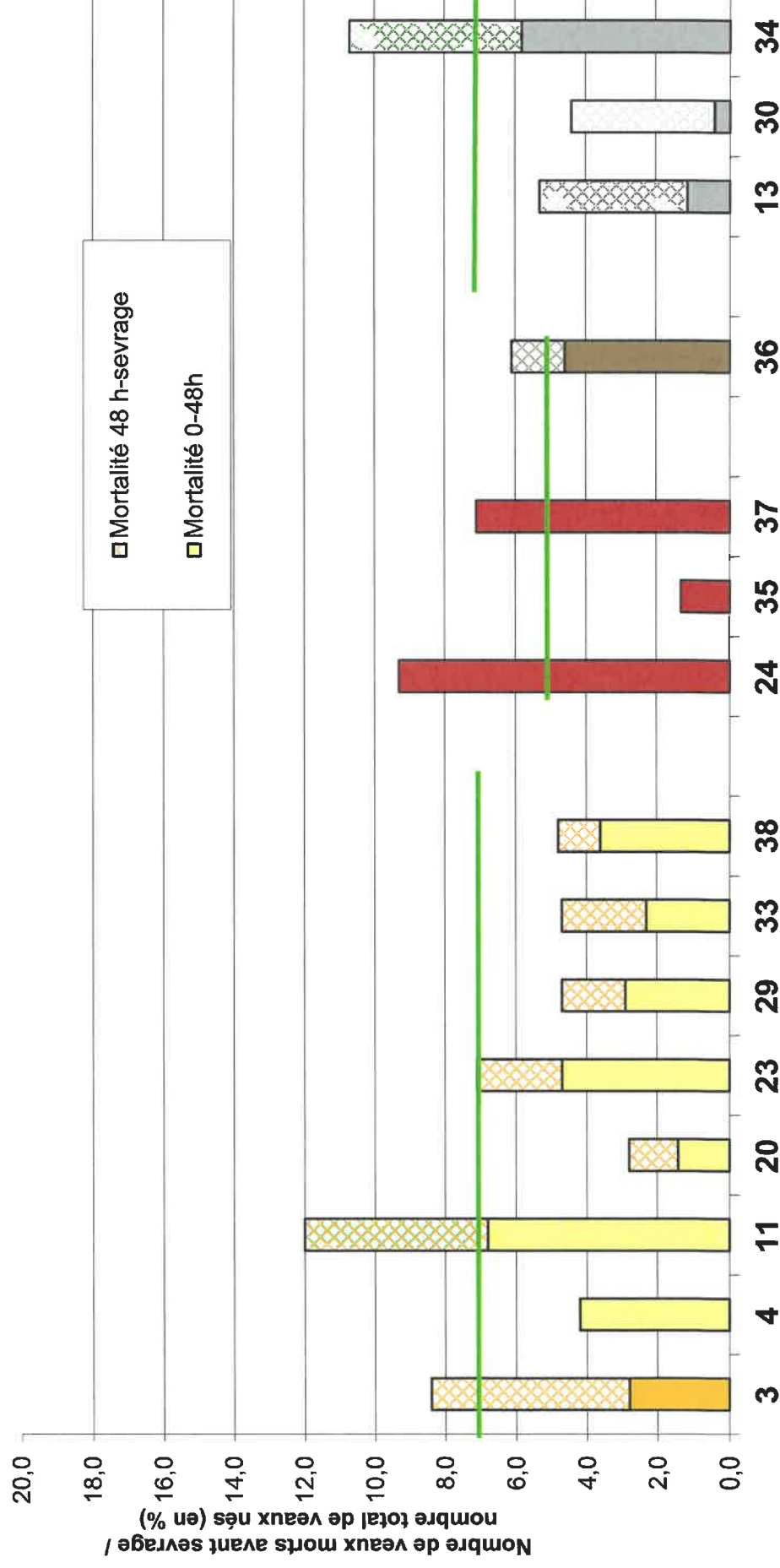
Pour respecter l'intervalle optimum, il est nécessaire que les vaches soient fécondées dans les 3 mois qui suivent la mise bas. La mise à la reproduction peut intervenir 45 j après vêlage en faisant un suivi attentif des vaches à problème. Lorsque les vêlages sont précoces (avant décembre), il arrive que les vaches ne soient remises à la reproduction que tardivement du fait de certaines contraintes (bâtiments...)

↪ Une alimentation pour avoir des vaches ni trop maigres, ni trop grasses

La sous-alimentation hivernale provoque généralement une perte de poids, accentuée par l'allaitement qui peut engendrer le retour des vaches cyclées en phase d'anoestrus. Attention à fournir une alimentation permettant d'éviter l'amaigrissement, surtout si les vaches n'étaient pas en état à la rentrée en bâtiment. Un flushing peut être conseillé avant la mise à la reproduction pour faire reprendre du poids aux femelles en fonction de leur état corporel. A contrario, des vaches trop grasses lors de la mise à la reproduction risquent également de rencontrer des problèmes de fécondité. La note d'état optimal se situe à 3.

Une complémentation en minéraux est également préconisée avant le vêlage et pendant la période de reproduction.

Taux de mortalité des veaux (2022-2023)



↳ L'âge des femelles

La reprise de fertilité est plus rapide chez les femelles âgées. Les primipares rencontrent souvent des problèmes de fertilité. Il peut être intéressant de leur fournir une alimentation spécifique un peu plus riche pour compenser leur moindre capacité d'ingestion (en faire un lot de vaches à part).

↳ Les conditions de vêlage

La fertilité des femelles diminue lorsque les conditions de vêlage sont difficiles (attention au choix du taureau, notamment sur les génisses). Il est aussi important de résoudre rapidement les problèmes infectieux résultant du vêlage (déchirure, métrite, non délivrance).

↳ L'observation des chaleurs

Elle est fondamentale pour les éleveurs pratiquant l'insémination artificielle sur la totalité du troupeau. Elle est d'autant plus difficile en période hivernale.

↳ Le logement

La proximité d'un taureau, la stabulation libre et les aires d'exercice ont un effet bénéfique sur l'activité ovarienne des femelles : le pourcentage de femelles cyclées est amélioré. Il est important d'assurer un certain confort aux vaches lors de la mise à la reproduction (paillage important...).

d) La mortalité des veaux

Elle est définie par :

$$\text{TAUX DE MORTALITE DES VEAUX} = \frac{\text{Nombre de veaux morts}}{\text{Nombre de veaux nés}} \times 100$$

C'est un facteur essentiel de la rentabilité de l'élevage allaitant. Des taux de références de 7 % en races charolaise et blonde d'aquitaine et 5 % en races limousine et salers sont considérés normaux.

En moyenne dans les exploitations suivies, le taux de mortalité des veaux atteint 5,9 % en 2022-2023, ce qui est en nette amélioration par rapport aux 3 années précédentes : 7,8% en 2021-2022 ; 8,8 % en 2020-2021 ; 7,1 % en 2019-2020 en moyenne. Les situations sont contrastées : neuf exploitations respectent les normes préconisées, quatre sont légèrement au-dessus de la référence (3, 24, 36, 37) mais sans dépasser 10 % et deux élevages (11, 34) ont un niveau de mortalité trop élevé (entre 10% et 12 %).

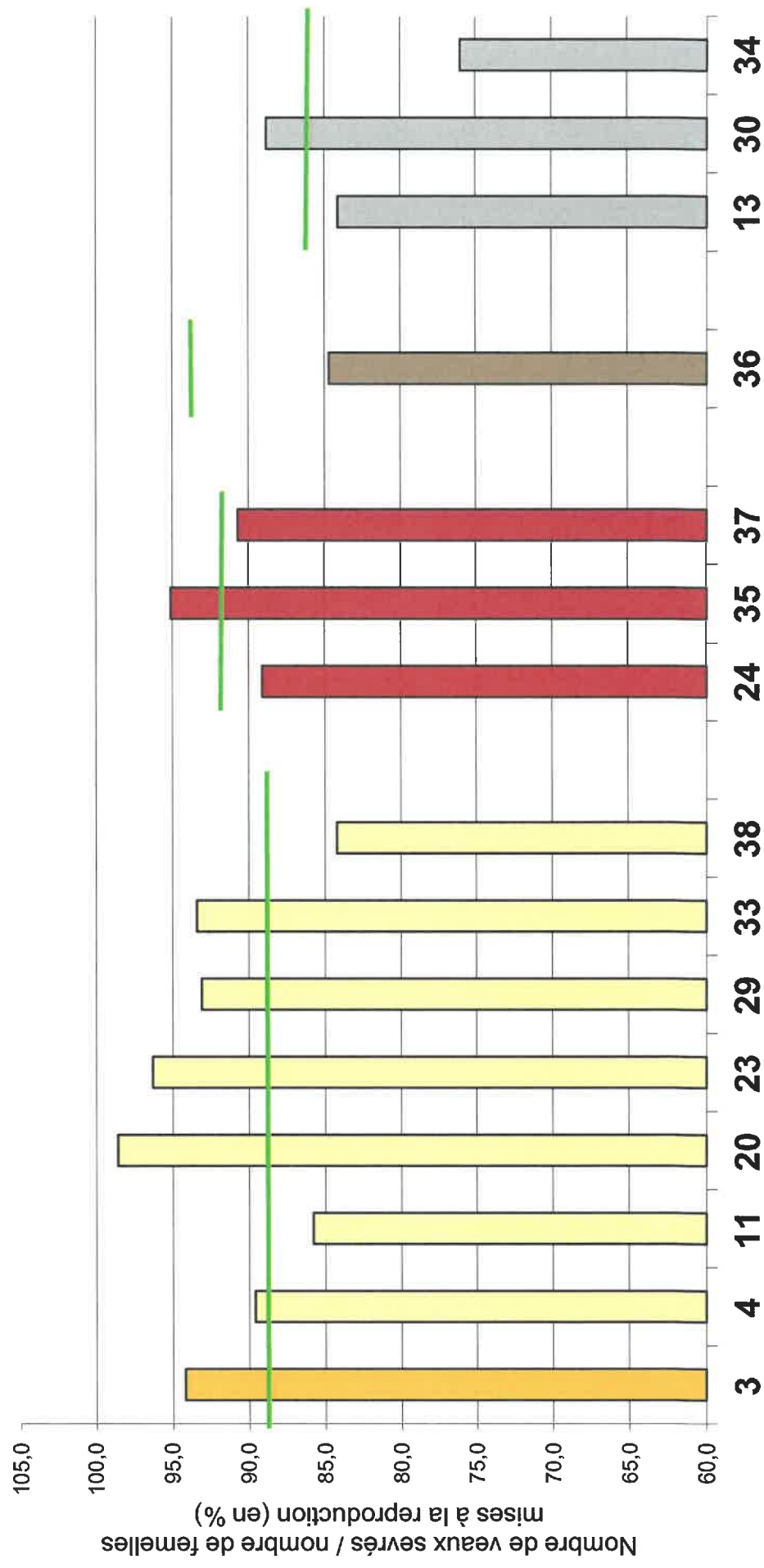
Il est important **d'identifier les différentes causes de mortalité** :

- Les pertes liées aux **difficultés de vêlage** (veaux lourds ou trop conformés, vaches à mauvais passage, choix du taureau...). La mortalité périnatale est souvent la conséquence du choix du taureau, que ce soit en insémination artificielle ou en monte naturelle.
- Les pertes dues aux **maladies digestives et pulmonaires** à cause d'un environnement défavorable (place en bâtiment, ambiance, paillage...).
- Les pertes liées à l'**éleveur** (défaut de surveillance...).

Au-delà de 10 % de pertes, il faut intervenir : rechercher les causes et trouver des moyens de remédier aux problèmes !

**Un taux de mortalité élevé, c'est :
une faible productivité numérique
des kilos de viande en moins à commercialiser
et des charges engagées pour rien !**

Taux de productivité numérique (2022-2023)



e) La productivité numérique

Elle correspond au nombre de veaux sevrés pour 100 vaches mises à la reproduction. Le taux de productivité dépend fortement du taux de gestation et de la mortalité des veaux.

C'est un **critère synthétique** qui conditionne le produit animal de l'exploitation.

En race blonde d'aquitaine, il doit être supérieur ou égal à 86 %,

En race charolaise, il doit être supérieur ou égal à 88 %,

En race limousine, il doit être supérieur ou égal à 92 %,

En race salers ou aubrac, il doit être supérieur ou égal à 94 %.

En 2022-2023, grâce à une mortalité des veaux mieux maîtrisée, ce critère est en légère amélioration : l'objectif est atteint dans 8 exploitations. Pour ceux qui sont en dessous, c'est souvent la conséquence des mauvais taux de mortalité, voire des taux de gestation insuffisants décrits précédemment.

f) Le taux de renouvellement et le taux de réforme

Dans la plupart des élevages, il est compris entre 20 et 30 %. Trois exploitations (20, 36, 38) ont des taux de renouvellement qui paraissent trop faibles pour assurer un bon pilotage du troupeau et améliorer le groupage des vêlages. Un troupeau (100 % IA) a un taux de renouvellement de 36 %, à relier à une stratégie de période de reproduction restreinte avec réforme de toutes les vides et sélection après le premier vêlage.

Logiquement, il est conseillé un taux de renouvellement voisin de 25 % en race charolaise et de l'ordre de 20 % en race limousine et salers.

Quatre éléments principaux constituent la base d'une véritable politique de renouvellement :

- **hiérarchiser les causes de réforme** : il faut distinguer les réformes obligatoires des réformes volontaires. La première catégorie englobe les femelles improductives (vaches vides ou ayant perdu leur veau) ou les vaches à problèmes (boiterie...), la seconde celles dont on souhaite se débarrasser mais dont le départ peut être différé d'un an (IVV trop long, production laitière insuffisante, mauvaise morphologie...)

- **décider et agir au bon moment** : la cause de réforme en détermine en principe le moment. Plus tôt la décision est prise, moins cela coûte ! De manière générale, chaque fois que c'est possible, une mise à l'engraissement sans attendre est recommandée. Des diagnostics de gestation à la mise à l'herbe et/ou à la rentrée peuvent faciliter la prise de décision. Si les disponibilités en bâtiment ou en aliment ne le permettent pas et qu'il existe une opportunité commerciale, une vente rapide peut se justifier.

- **se donner de la marge avec les génisses** : si l'éleveur veut pouvoir avoir le choix d'un certain nombre de réformes volontaires, il faut qu'il mette suffisamment de femelles à la reproduction, de telle sorte qu'il y ait plus de génisses pleines que de réformes obligatoires.

- **raisonner ses choix pour le renouvellement** : suivant les systèmes et la race, entre 1/3 et 2/3 des femelles nées sur l'exploitation sont gardées pour la reproduction. C'est l'avenir du troupeau qui se joue dans cette opération. Le choix des femelles doit obéir à certaines règles dictées par les objectifs génétiques et de production (production laitière, qualités maternelles, morphologie...).

UN FAIBLE TAUX DE RENOUVELLEMENT NE PERMET PAS DE CHOISIR LES VACHES A REFORMER ET RISQUE D'ENTRAINER UN ALLONGEMENT DES IVV.

PRODUCTION BRUTE DE VIANDE VIVE 2022-2023

Race	CHAROLAISE / BLONDE D'AQUITAINE														LIMOUSINE / SALERS				
	4	11	13	20	23	30	38	3	29	33	34	28	24	35	37	36			
Exploitation	N	N	N	N	N	N	NEb	NEjb	NEjb	NEjb	NEjb	Eng JB	N	N	N	NEjb			
Production de viande UGB bovins	119	169	158	93	152	427	203	295	247	189	219	101	161	74	90				
Viande vendue (kg vifs)	44 915	63 417	51 143	30 277	43 487	138 171	70 511	139 524	74 360	50 085	405 340	33 621	50 485	13 882	38 567				
Achats (kg vifs)	0	1 200	1 000	0	450	25 010	3 120	2 600	1 100	0	197 904	720	0	700	4 740				
Variation d'inventaire (kg vifs)	-4 690	-12 550	6 050	910	4 290	-2 240	1 900	-1 760	8 440	6 400	-5 837	-3 070	-110	6 250	-4 450				
Production de viande vive	40 225	49 667	56 193	31 187	47 327	110 921	69 291	135 164	81 700	56 485	201 599	29 831	50 375	19 432	29 377				
PBVV/ UGB	338	294	356	336	312	260	341	458	331	299	921	296	313	261	326				
Norme niveau très bon															> 300	> 900	> 340	> 280	> 340
Norme niveau correct															270-300	800-900	310-340	250-280	310-340

LA PRODUCTION BRUTE DE VIANDE VIVE

La Production Brute de Viande Vive est la quantité de viande produite sur une campagne donnée. Elle s'exprime en kilos vifs et intègre les kilos vifs vendus (après conversion des ventes en carcasse avec l'aide du rendement), les kilos vifs achetés, et la variation d'inventaire en poids vif estimée.

$$\text{P.B.V.V.} = (\text{kilos vifs vendus}) - (\text{kilos vifs achetés}) \pm \text{kilos vifs de la variation d'inventaire}$$

C'est un critère synthétique qui combine à la fois, la maîtrise de la reproduction, les pertes, les gains de poids vifs et la finition du bétail de boucherie. Ramenée à l'U.G.B., ou à l'hectare de surface fourragère, la P.B.V.V. est un excellent indicateur de la maîtrise technique de l'éleveur, et permet de comparer les résultats de systèmes identiques. Il ne peut à lui seul, témoigner de la rentabilité de l'exploitation.

La production de viande est légèrement en dessous de l'objectif pour les exploitations 33 et 36 en système naisseur engraisseur (vente d'une partie des mâles en broutards). Deux exploitations sont plus nettement en dessous des objectifs (30 et 34). La race blonde d'aquitaine particulièrement tardive allonge les cycles de production. La faible productivité numérique évoquée précédemment est défavorable à ce critère. Par ailleurs, les poids de vente sont moindres car l'exploitation 30 vend beaucoup de génisses et vaches de réforme à finir, tandis que l'élevage 34 vend en circuit court des génisses ou jeunes vaches assez légères et la production de viande est impactée par une mortalité des veaux un peu élevée.

Outre la génétique du troupeau qui a un impact significatif sur les performances des animaux (efficacité alimentaire, GMQ...), une production de viande vive / UGB insuffisante est généralement la conséquence de :

- problèmes de mortalité des veaux ou des gros bovins qui génèrent un déficit de viande commercialisée par rapport aux effectifs présents
- erreurs de conduites alimentaire (gestion du pâturage, rations hivernales) ou sanitaire (déparasitage...) engendrant de faibles croissances des animaux à certaines périodes
- vente d'animaux insuffisamment finis et trop légers, soit pour des raisons de système (exploitations totalement herbagères ou bio, qui doivent acheter la totalité des concentrés pour finir les animaux), soit pour des problèmes de trésorerie (vente anticipée)
 - cycle de production long, notamment en race tardive, pour alourdir les animaux, avec des périodes de finition rallongées où les GMQ diminuent (faible efficacité alimentaire), et qui maximisent le nombre d'UGB moyens présents sur l'année
- conservation d'animaux improductifs qui auraient dû être réformés.

Des biais dans le calcul sont aussi possibles en cas de vente à la pièce si le poids des bovins vendus a mal été estimé ou en cas de grosse variation d'inventaire mal chiffrée.

Le niveau de production de viande vive (921 kg/UGB) est en amélioration **dans le système d'engraissement spécialisé**. Dans ce système, les broutards sont achetés en moyenne à 387 kg vifs (319 à 431 kg selon les lots) et les taurillons sont vendus légers à 447 kg de carcasse en moyenne (392 à 482 kg selon les lots). La ration à base de pulpes surpressées n'a permis que des croissances moyennes de 1457 g/j (1408 à 1499 g selon les lots), contre 1575 g/j en 2020-2021 et un objectif à 1600 g/j recherché avec cet itinéraire de production. Ces performances modérées sont à relier aux problèmes rencontrés dans l'élevage (galle, mortellaro) qui ont pénalisé les croissances. Le taux de perte est également trop élevé puisqu'il atteint 4,4 % (objectif < 1,5 %).

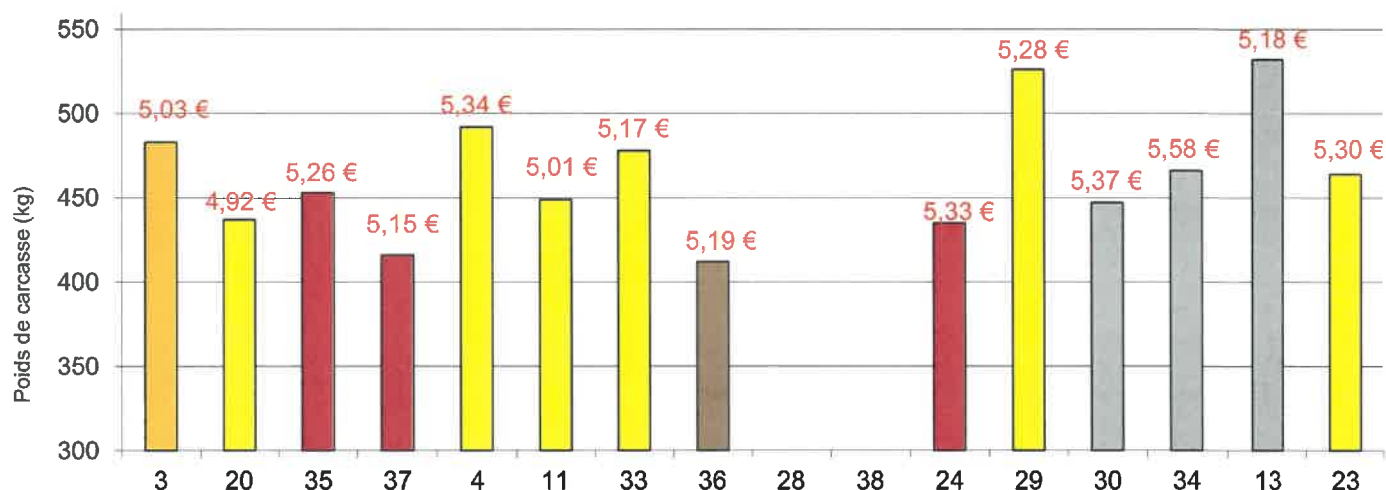
Les poids moyens des animaux vendus sont très variables selon les exploitations et la race :

- 325 à 390 kg vifs pour les broutards,
- 498 à 597 kg de carcasse pour les bœufs,
- 424 à 504 kg de carcasse pour les jeunes bovins,
- 401 à 464 kg de carcasse pour les génisses,
- 412 à 526 kg de carcasse pour les vaches de réforme.

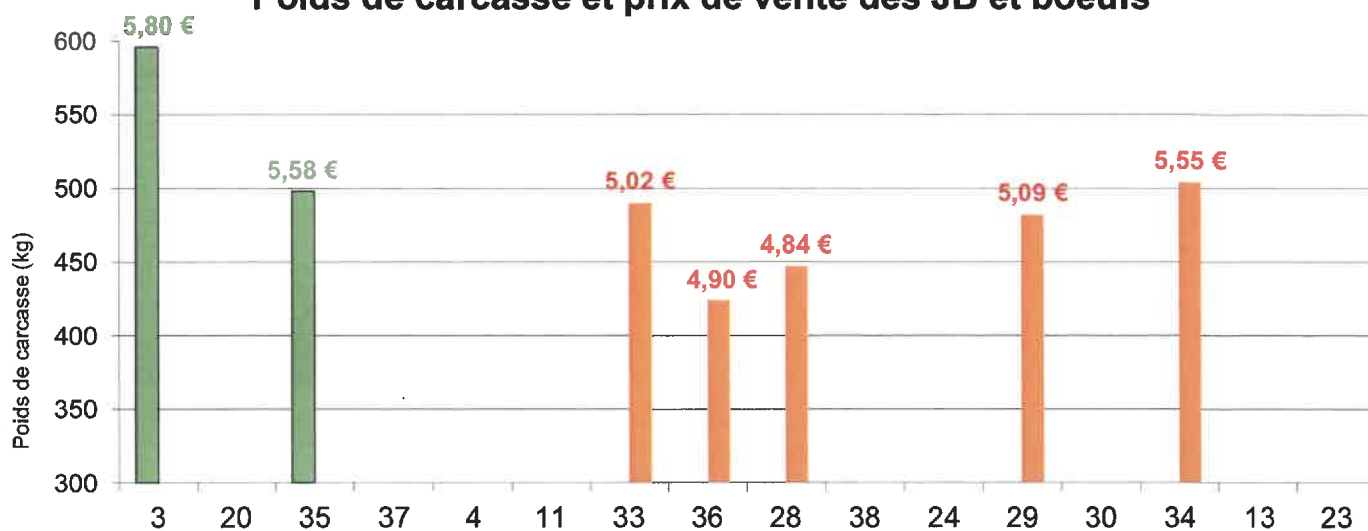
DETAIL DES POIDS DE VENTE PAR CATEGORIES VENDUES

N° exploitation	race	Bœufs kg carc	Génisses kg carc	VA réforme kg carc	Valorisation Label / P'H	Valorisation VD / CC	JB kg carc	Broutards kg vifs	Broutardes kg vifs
3	Char	597 kg * 5,07 €	428 kg * 5,02 €	477 kg * 4,95 €		513 kg * 5,64 € (27)		367 kg / 1208 €	404 kg / 941 €
20	Char		464 kg * 5,00 €	437 kg * 4,92 €				375 kg / 1278 €	347 kg / 1041 €
35	Lim	498 kg * 5,58 €	431 kg * 5,62 €	453 kg * 5,26 €				383 kg / 1248 €	370 kg / 1089 €
37	Lim			416 kg * 5,15 €	483 kg * 5,71 €			360 kg / 1211 €	336 kg / 945 €
4	Char		471 kg * 5,28 €	492 kg * 5,34 €				351 kg / 1168 €	362 kg / 1041 €
11	Char			449 kg * 5,01 €				379 kg / 1261 €	335 kg / 1118 €
33	Char		458 kg * 5,33 €	475 kg * 5,17 €			490 kg * 5,02 €	366 kg / 1175 €	
36	Sal		419 kg * 5,27 €	412 kg * 5,19 €	295 kg * 5,02 €		424 kg * 4,90 €	390 kg / 1016 €	360 kg / 900 €
28	Char						447 kg * 4,84 €		
38	Char			1838 € (maigre)				328 kg / 1108 €	358 kg / 1015 €
24	Lim		411 kg * 5,58 €	430 kg * 5,05 €	414 kg * 5,67 € (14)	437 kg * 6,90 € (7)		388 kg / 1220 €	
29	Char		408 kg * 5,16 €	526 kg * 5,28 €			482 kg * 5,09 €		420 kg / 1550 €
30	Bl Aq		416 kg * 5,30 €	447 kg * 5,37 €				325 kg / 1208 €	
34	Bl Aq			466 kg * 5,58 €		419 kg * 5,40 € (22)	504 kg * 5,55 €		
13	Bl Aq			523 kg * 5,02 €	533 kg * 5,53 (6)			330 kg / 1267 €	360 kg / 1100 €
23	Char		401 kg * 5,23 €	440 kg * 5,13 €	486 kg * 5,43 € (10)			386 kg / 1228 €	

Poids de carcasse et prix de vente des vaches de réforme



Poids de carcasse et prix de vente des JB et boeufs



LA CONJONCTURE PRIX

PRIX 2023

PRIX MOYENS ANNUELS DES GROS BOVINS (EN €/KG DE CARCASSE)

		2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2023/2022	2023/2021
JB	U	3,21	3,42	3,42	3,40	3,69	4,02	4,05	3,96	3,93	3,83	4,01	3,94	3,98	3,86	4,11	5,19	5,41	+4%	+33%
	R	2,96	3,10	3,14	3,14	3,46	3,85	3,89	3,78	3,75	3,64	3,83	3,78	3,80	3,69	3,94	5,06	5,27	+4%	+35%
	O	2,72	2,84	2,73	2,73	3,08	3,44	3,54	3,25	3,30	3,07	3,30	3,35	3,29	3,24	3,43	4,71	4,93	+5%	+39%
VACHES	U	3,62	3,73	3,68	3,69	3,80	4,25	4,86	4,68	4,63	4,43	4,47	4,36	4,40	4,46	4,73	5,67	5,82	+6%	+28%
	R	3,21	3,29	3,11	3,19	3,37	3,92	4,37	4,03	3,97	3,72	3,81	3,73	3,79	3,89	4,14	5,13	5,44	+6%	+25%
	O	2,74	2,79	2,55	2,65	2,93	3,41	3,63	3,34	3,25	3,04	3,22	3,19	3,16	3,06	3,36	4,73	4,80	+2%	+32%
	P	2,51	2,53	2,29	2,37	2,64	3,19	3,33	2,97	2,90	2,66	2,87	2,87	2,77	2,78	3,15	4,59	4,54	-1%	+36%
BŒUFS	R	3,14	3,21	3,16	3,15	3,35	3,84	4,21	3,92	3,87	3,60	3,74	3,66	3,67	3,69	3,88	5,04	5,37	+7%	+28%
GÉNISSES	R	3,39	3,41	3,24	3,27	3,45	3,98	4,46	4,16	4,08	3,88	3,95	3,91	3,93	4,02	4,24	5,16	5,49	+6%	+23%
PMP		3,03	3,06	2,91	2,96	3,21	3,67	3,95	3,71	3,65	3,46	3,61	3,56	3,56	3,54	3,81	4,97	5,15	+4%	+30%
IPAMPA viande bovine*		86,9	97,0	92,1	92,9	100,1	102,7	103,8	102,1	100,0	98,4	100,1	103,9	105,8	104,4	113,1	135,1	134,9	=	+30%
Inflation**		89,5	92,3	92,4	94,0	96,2	98,3	99,3	99,9	100,0	100,2	101,2	103,1	104,20	104,73	106,45	112,0	117,5	+5%	+18%

* IPAMPA viande bovine base 100 en 2015 - décembre 2023 estimé

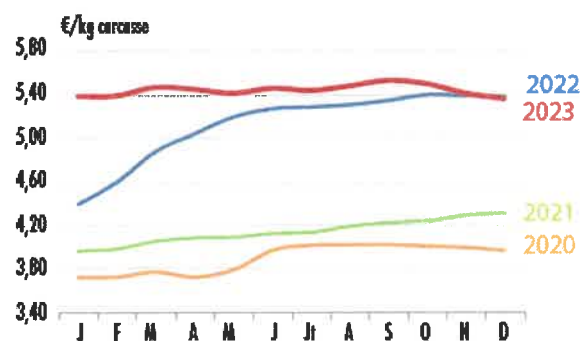
** Indice des prix à la consommation harmonisé, base 100 en 2015

Source : GEB - Institut de l'Élevage d'après FranceAgriMer et INSEE

Cotations entrées abattoirs : déduire les frais d'approche, transport... pour avoir les prix payés éleveurs

COTATIONS MENSUELLES DES VACHES CONFORMÉES R

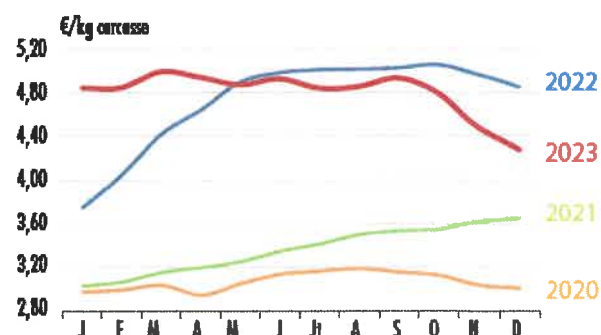
La cotation annuelle de la vache R a atteint 5,44 €/kg de carcasse sur 2023 (+6% /2022 et +25% /2021).



Source : GEB - Institut de l'Élevage d'après FranceAgriMer

COTATIONS MENSUELLES DES VACHES CONFORMÉES O

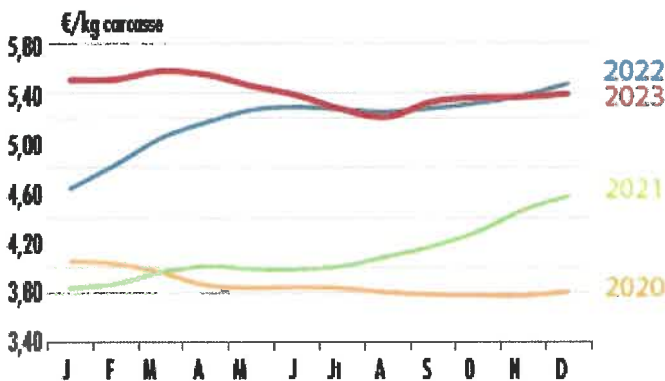
La cotation de la vache O a continué de progresser en moyenne annuelle, à 4,80 €/kg de carcasse sur 2023 (+2% /2022 et +32% /2021) mais a amorcé une forte décline à l'automne.



Source : GEB - Institut de l'Élevage d'après FranceAgriMer

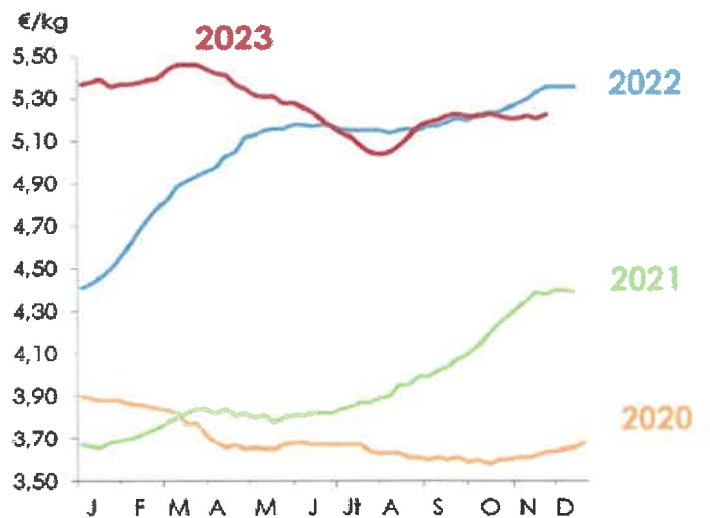
COTATIONS MENSUELLES DES JEUNES BOVINS CONFORMES U

La cotation annuelle du JB U a atteint 5,41 €/kg de carcasse en 2023 (+4% /2021 et +32% /2021).



Source : GEB - Institut de l'Élevage d'après FranceAgriMer

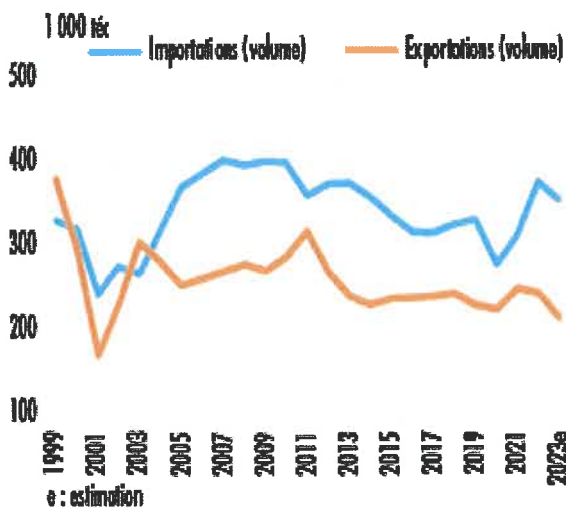
COTATION JEUNES BOVINS CONFORMES R



Source : GEB-Institut de l'Élevage d'après FranceAgriMer

Cotations entrées abattoirs : déduire les frais d'approche, transport... pour avoir les prix payés éleveurs

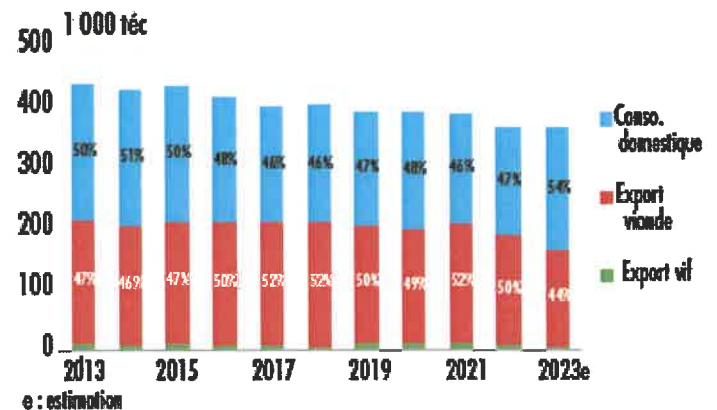
ÉVOLUTION DU COMMERCE EXTÉRIEUR FRANÇAIS EN VIANDE BOVINE (EN VOLUME)



Source : GEB - Institut de l'Élevage d'après Eurostat, Douanes et estimations propres

DESTINATION* DE LA VIANDE DE TAUREAUX ET TAURILLONS PRODUITE EN FRANCE

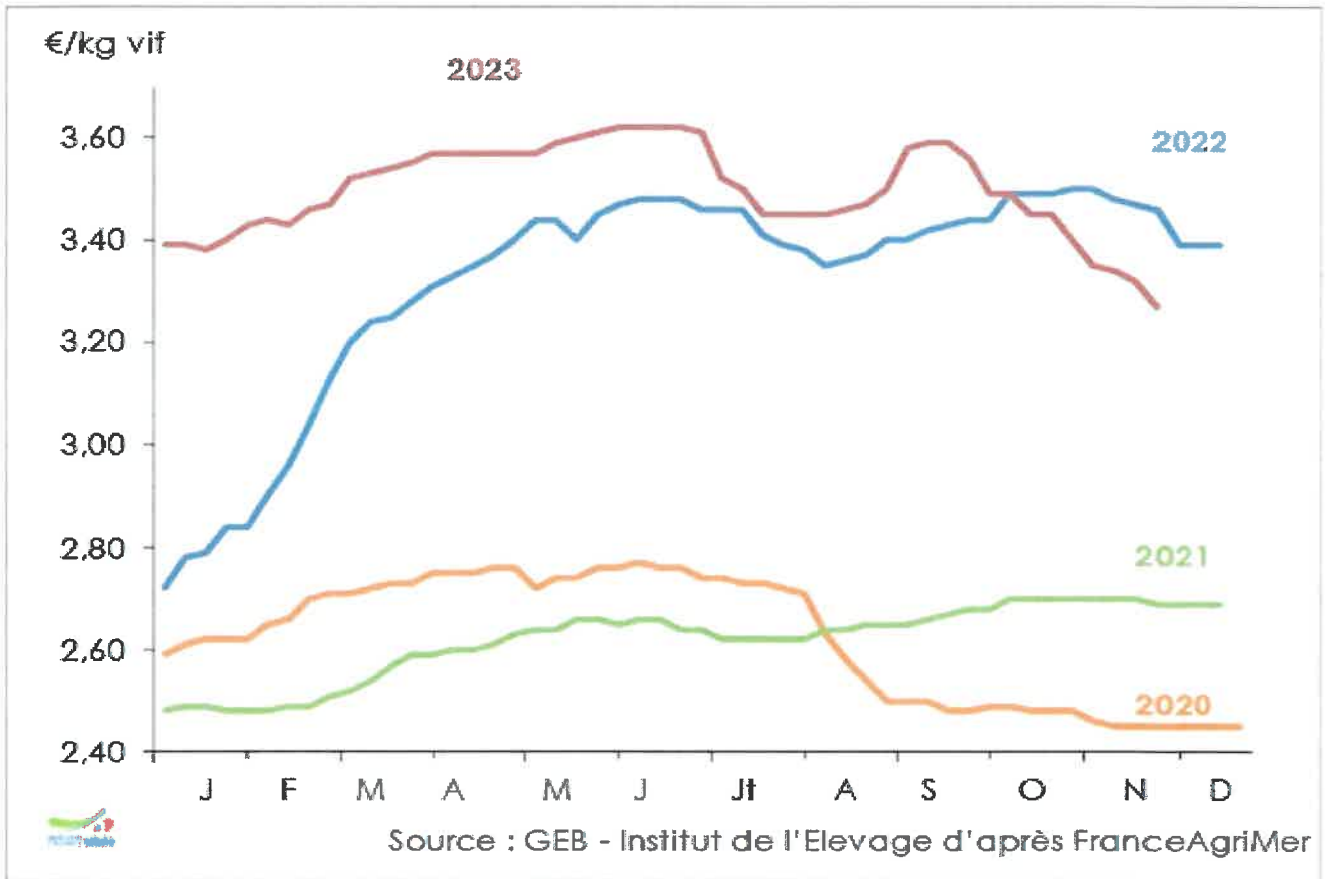
Alors que la production française de mâles finis non castrés a résisté en 2023, le manque de disponibilités en femelles sur le territoire national a entraîné la progression de sa consommation dans l'Hexagone, d'autant que les marchés européens étaient en proie à une baisse de pouvoir d'achat. La proportion destinée à l'export en viande comme en vif a reculé.



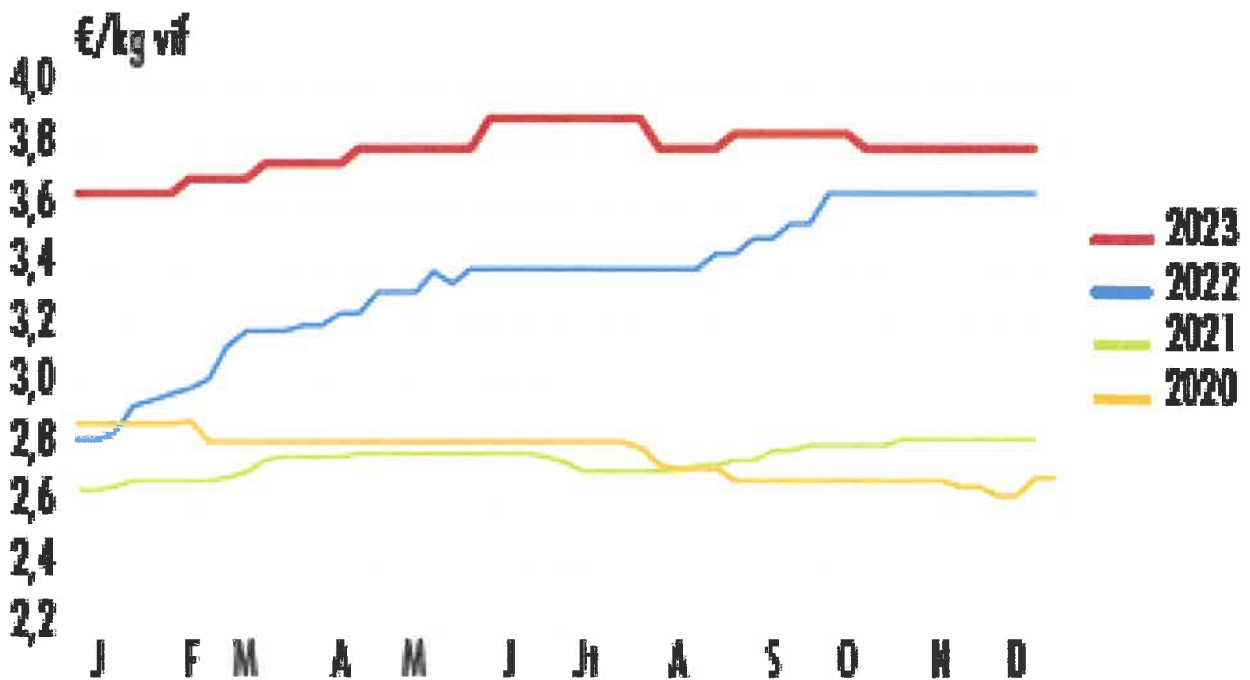
* Corrigée des effets du Brésil

Sources : Estimation GEB - Institut de l'Élevage propres

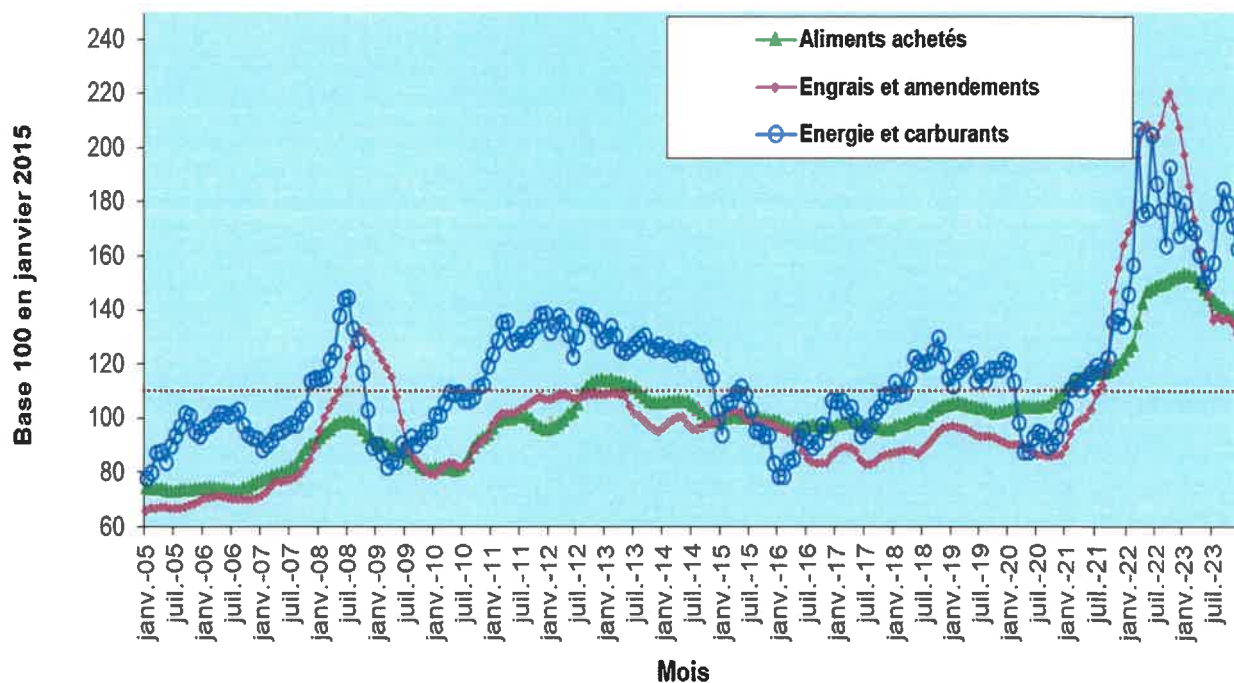
- **Mâle charolais U de 350 kg**



COTATION DU BROUTARD LIMOUSIN E DE 350 KG



Les 3 indices les plus volatiles de l'IPAMPA

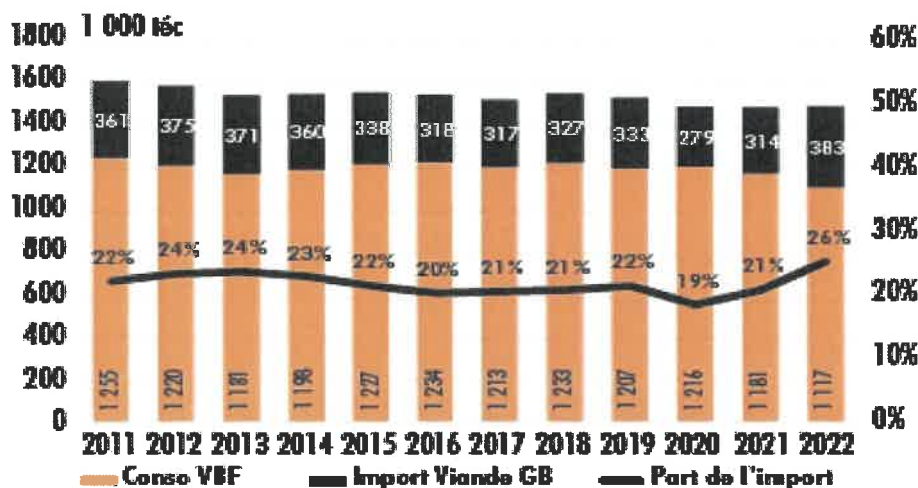


CONSOMMATION DE VIANDE EN FRANCE

Source : GEB-Institut de l'Élevage d'après SSP, Eurostat et IFIP

	Consommation totale (1 000 téc)		En kg équivalent carcasse par habitant		Abattages / Consommation (%)	
	2017	2022	2017	2022	2017	2022
Viande bovine	1 530	1 510	22,9	22,3	94 %	90 %
Porc	2 180	2 180	32,6	32,1	100 %	99 %
Volailles	1 754	1 912	26,3	28,2	95 %	79 %
Viande ovine	164	155	2,5	2,3	49 %	51 %
Viande caprine	5	6	0,1	0,1	135 %	111 %
Viande chevaline	10	6	0,2	0,1	27 %	19 %

CONSOMMATION FRANÇAISE DE VIANDE DE GROS BOVINS ET DE VEAUX : VIANDE FRANÇAISE ET VIANDE IMPORTÉE



Source : GEB - Institut de l'Élevage d'après SSP et Eurostat

RESULTATS ECONOMIQUES 2022-2023

LE PRODUIT 2022-2023

Exploitations	SYSTEMES POLY-CULTURE ELEVEGE				SYSTEMES DOMINANTE CEREALEIERE				PETIT HERBAGER	SYSTEMES HERBAGERS INTENSIFS				SYSTEMES HERBAGERS EXTENSIFS		
	3	20	35	37	4	11	33	36		38	24	29	30	34	13	23
Produits	234	117	184	159	254	375	378	232	103	97	223	373	182	168	119	
SAU	203 782	98 077	157 816	58 136	121 732	147 837	233 762	83 661	108 786	97 491	410 416	368 437	181 116	177 537	139 503	
Ventes bovins viande	19 323	11 600	14 100	8 673	14 475	23 075	17 455	10 600	12 600	9 100	26 573	36 099	17 350	15 099	13 225	
Aides animales	240 412	118 545	181 472	77 231	143 340	189 204	265 896	94 310	139 744	116 886	456 276	454 940	225 124	255 444	163 299	
Produits animaux	137 135	90 123	96 559	183 162	383 283	449 207	429 478	337 173	0	36 568	60 114	0	31 085	9 750	2 945	
Produits végétaux	49 306	24 422	37 964	32 030	58 270	73 748	74 523	56 347	28 153	24 010	47 486	75 986	38 869	39 221	24 234	
Autres produits (DPB, prestation...)																
TOTAL DES PRODUITS	426 853	233 090	315 995	292 423	584 893	712 159	769 897	487 830	167 897	177 464	563 876	530 926	295 078	304 415	190 478	
% Produits animaux / Produit	56%	51%	57%	26%	25%	27%	35%	19%	83%	66%	81%	86%	76%	84%	86%	
% aides / Produit	20%	19%	19%	17%	14%	16%	13%	13%	32%	22%	16%	29%	25%	22%	25%	
Aides / ha SAU	373	384	335	320	314	312	273	266	516	397	414	411	406	399	403	
Aides couplées + ICHN / ha SAU	162	166	122	119	95	113	75	61	300	180	197	206	185	181	187	
TOTAL DES PRODUITS par ha SAU	1 824	1 992	1 717	1 839	2 303	1 899	2 037	2 103	1 630	1 830	2 529	1 423	1 621	1 812	1 601	

LES RESULTATS ECONOMIQUES

1. Le produit d'exploitation

Le produit représente les ventes de l'exploitation (animaux, céréales) ainsi que les aides et autres subventions, corrigées de l'autoconsommation et des variations d'inventaire.

$\text{PRODUIT} = \text{ventes} \pm \text{variation d'inventaire} + \text{autoconsommation} + \text{cessions internes} + \text{aides} \\ - (\text{achats d'animaux}).$
--

Les produits totaux varient de 168 000 Euros à 712 000 Euros.

Les produits par ha varient de 1 423 Euros à 2 529 Euros par hectare de S.A.U. Le produit moyen par ha se situe à 1 877 €/ha, niveau jamais atteint par le passé, soit une progression de 17% par rapport à l'année précédente et de 30% par rapport à 2020-2021, suite à la hausse des prix des cultures et de la viande.

✓ Parmi les exploitations herbagères :

L'exploitation n°30 pénalisée par 40 ha d'herbe à faible productivité avec des contraintes d'exploitation (0 engrais, fauche exclusive) dégage moins de 1 500 € de produit par ha.

Les exploitations n° 23, 34 et 38 atteignent un peu plus de 1600€/ha, avec des systèmes très herbagers et peu intensifs..

Les autres exploitations herbagères, un peu plus intensives, obtiennent sur cet exercice un produit supérieur à 1 600 €/ha, grâce à une valorisation circuit court (24) ou à la vente de reproducteurs (13, 29) et/ou de taurillons (29).

✓ Les exploitations de polyculture-élevage, avec de bons rendements des cultures combinés à des prix de vente revalorisés significativement, ont vu leur produit/ha augmenter fortement.

Toutes les fermes dégagent un produit supérieur à 1 700 € par hectare de S.A.U. et pouvant atteindre jusqu'à 2 300 €/ha grâce à une part de cultures parfois importante. Elles conjuguent généralement une bonne valorisation de la viande (prix du kilo vif vendu élevé), une production de viande rapportée à l'U.G.B. élevée, et un chargement souvent plus élevé qu'en système herbager permis par des ressources fourragères complémentaires (maïs, pulpes...)

Les aides représentent de 13 % à 29 % du produit brut. Ce qui correspond à un montant de 266 € à 516 € par hectare de S.A.U. La convergence des aides découplées a conduit à une certaine harmonisation des montants touchés par ha.

Malgré une sévère sécheresse en 2022, il n'y a pas eu d'indemnisation pour calamité agricole ni d'assurance prairie contrairement à 2020.

14 exploitations sont bénéficiaires de l'ICHN, pour un montant moyen de 11 529 € par exploitation (6 723 € à 24 070€).

LES PRODUITS BOVINS VIANDE

Exploitations	SYSTEMES POLY CULTURE ELEVAGE				SYSTEMES DOMINANTE CERELIERE				PETIT HERBAGER	SYSTEMES HERBAGERS INTENSIFS				SYSTEMES HERBAGERS EXTENSIFS	
	3	20	35	37	4	11	33	36		38	24	29	30	34	13
Produits	234	117	184	159	254	375	378	232	103	97	223	373	182	168	119
SAU	165	72	138	77	99	158	179	78	103	72	197	373	159	162	116
SFP	203	93	161	74	119	169	247	90	115	101	295	427	189	158	152
UGB	203 782	98 077	157 816	58 136	121 732	147 837	233 762	83 661	108 786	97 491	410 416	368 437	181 116	177 537	139 503
Ventes de viande	2,93	3,03	3,12	3,19	2,99	2,94	2,90	2,65	3,11	3,26	3,12	3,23	3,31	3,25	2,94
Prix du kg vif vendu	19 323	11 600	14 100	8 673	14 475	23 075	17 455	10 600	12 600	9 100	26 573	36 099	17 350	15 099	13 225
Aides animales	240 412	118 545	181 472	77 231	143 340	189 204	265 896	94 310	139 744	116 886	456 276	454 940	225 124	255 444	163 299
Produits viande + SFP	1 457	1 658	1 315	1 003	1 448	1 197	1 485	1 209	1 357	1 623	2 316	1 220	1 416	1 577	1 408
Produits viande par ha UGB	1 184	1 279	1 129	1 038	1 204	1 120	1 078	1 048	1 219	1 158	1 548	1 067	1 194	1 617	1 076
Produits viande /ha SFP (hors aides)	1 235	1 386	1 152	782	1 230	941	1 332	1 073	1 056	1 382	2 093	1 014	1 204	1 389	1 216
Produits animaux/UGB (hors aides)	1 004	1 069	989	809	1 022	880	967	930	949	986	1 398	887	1 015	1 424	930

2. Les produits animaux

Les produits bovins viande s'échelonnent de 77 000 à 456 000 euros (ABA et ICHN comprises). Ils progressent en moyenne de 19%.

Toutes les exploitations dégagent plus de 1 000 € de produit animal par ha de SFP et neuf d'entre elles (n° 3 ; 4 ; 13 ; 20 ; 23 ; 24 ; 29 ; 33 ; 34) dépassent 1 400 €/ha. Généralement, ces fermes commercialisent bien leur bétail (vente de reproducteurs, vente directe) ou ont un atelier taurillons qui génère du produit avec peu de SFP. Dans les exploitations pratiquant la vente en circuits courts, le produit est calculé après déduction des frais d'abattage, découpe, transformation et fournitures.

Ramenés à l'UGB, les produits bovins varient de 1038 € à 1 617 € (moyenne du réseau à 1 197 €/UGB contre 990 €/UGB l'année précédente).

Les prix de vente rapportés au kg vif vendu se situent à 3,06 €/kg vifs en moyenne, soit 47 c de plus que l'année précédente (+18%), et 69 c € de plus qu'en 2020-2021 (+29%), avec des variations selon la race, le taux de finition... Les prix payés semblent avoir atteint un plafond et ont même baissé un peu en fin d'année pour certaines catégories d'animaux. Les élevages qui vendent des reproducteurs, des animaux en label rouge ou ont développé des circuits de commercialisation courts (vente en caissettes, vente directe en boucherie) sont encore légèrement au-dessus de la moyenne, mais l'écart avec la commercialisation traditionnelle s'est réduit. Le différentiel de valorisation entre les races limousine / blonde d'aquitaine et la race charolaise diminue aussi. Les exploitations charolaises qui commercialisent par la voie traditionnelle se situent en effet autour de 3,00 €/kg vif en moyenne (+ 58 c)

La réforme de la politique agricole commune de 2015 a conduit les éleveurs à faire abstraction des références historiques et à modifier leur système pour augmenter la part d'aides couplées : diminution des ateliers d'engraissement des mâles (JB et bœufs) au profit des systèmes naisseurs.

Le nouveau zonage de la Zone Défavorisée Simple applicable depuis 2019 rend éligible 14 exploitations sur 16 à l'ICHN (environ 8 350 € d'indemnité potentielle sur la base de 75 ha de SFP, avec possibilité de transparence GAEC). Cette aide liée à la surface fourragère renforce la place et la rentabilité de l'élevage dans les systèmes polyculture élevage.

La réforme 2023-2027 avec l'instauration d'une aide par UGB de plus de 16 mois à la place de l'aide aux bovins allaitants qui était réservée aux vaches détenues combinée à la mise en place de plafonds assez restrictifs (120 UGB par exploitation hors GAEC, chargement de 1,4) risque de modifier certaines stratégies : réduction des troupeaux quand les seuils sont dépassés, retour vers plus d'engraissement dans les systèmes qui ne sont pas plafonnés ?

Mais la rentabilité doit se raisonner avant tout hors aides. La maîtrise technique permettant d'optimiser le produit dégagé, tout en optimisant les charges engagées, est plus que jamais déterminante pour assurer l'efficacité économique des exploitations.

Ainsi on peut calculer un produit dégagé par l'atelier viande hors aide: il s'établit dans le réseau entre 809 € à 1424 € par UGB présent ! Le niveau d'intensification du système a un impact certain. **Optimiser le produit animal dégagé** passe par la maîtrise technique décrite au préalable (bonne valorisation des surfaces en herbe, productivité numérique élevée, IVV courts, productivité numérique élevée...).

La production d'animaux conformés, finis, homogènes a une incidence forte sur le prix de vente en permettant de les valoriser au prix le plus haut possible de leur catégorie.

Il est également important de choisir un système et des itinéraires techniques qui permettent la mise en marché des animaux à des périodes favorables (en dehors des grosses périodes de commercialisation telle que l'automne).

Il ne faut pas prêter seulement de l'intérêt à la destination des mâles. Les femelles représentent la moitié des ventes et les vaches de réforme occupent une part non négligeable. Il faut donc optimiser les produits dégagés par ces catégories d'animaux aussi. Quelques créneaux de différenciation (Label Rouge, Prim'herbe...) sont proposés par l'aval mais la plus-value est difficile dans un contexte de marché de la viande porteur. Les marchés de la broutarde et des femelles maigres (vaches et génisses à finir) ont eux aussi profité de l'embellie des marchés et des débouchés existent. Certaines exploitations herbagères y ont recours (13, 30, 38).

LES CHARGES OPERATIONNELLES 2022-2023

CHARGES	SYSTEMES POLYCULTURE ELEVEAGE						SYSTEMES DOMINANTE CEREALEIERE						PETIT HERBAGER	SYSTEMES HERBAGERS INTENSIFS				SYSTEMES HERBAGERS EXTENSIFS	
	3	20	35	37	4	11	33	36	38	24	29	30		34	13	23			
Kg Vifs Produits	69 291	31 187	50 375	19 432	40 225	49 667	81 701	29 377	37 565	29 831	135 164	110 921	56 485	56 193	47 327				
Charges bovins viande	44 268	20 472	31 844	15 728	34 337	46 619	57 019	36 971	45 244	16 776	154 724	82 571	75 872	65 825	44 637				
dont concentrés	23 424	15 679	18 716	11 018	16 129	26 440	28 474	17 626	24 267	7 615	80 984	43 814	29 818	35 052	25 572				
dont concentrés par UGB viande	115	169	116	148	135	156	115	196	212	75	275	113	158	222	169				
dont concentrés par kg vif produit	0,34	0,50	0,37	0,57	0,40	0,53	0,35	0,60	0,65	0,26	0,60	0,40	0,53	0,62	0,54				
dont fourrages	1 430	0	0	0	8 153	0	3 832	7 778	4 840	608	4 143	10 092	22 300	0	4 206				
dont fourrages par UGB	7	0	0	0	68	0	16	86	42	6	14	26	118	0	28				
dont paille	907	0	1 236	0	0	0	0	0	0	3 564	25 773	863	461	8 468	3 494				
dont paille par UGB	4	0	8	0	0	0	0	0	0	35	87	2	2	54	23				
dont vétérinaire	13 742	1 635	4 495	2 100	2 131	15 349	13 533	6 234	8 965	2 629	24 500	18 953	9 946	9 536	6 746				
dont frais vétérinaire par UGB viande	68	18	28	28	18	91	55	69	78	26	83	49	53	60	44				
dont insémination	1 613	1 244	4 296	1 079	5 010	0	6 645	753	1 070	75	3 987	0	6 779	6 743	1 648				
dont insémination par UGB	8	13	27	15	42	0	27	8	9	1	14	0	36	43	11				
dont autres frais d'élevage	3 152	1 914	3 101	1 531	2 914	4 830	4 535	4 580	6 102	2 285	15 337	8 416	6 568	6 026	2 971				
autres par UGB	16	21	19	21	24	29	18	51	53	23	52	22	35	38	20				
Total charges bovins viande / ha de SFP	268	286	231	204	347	295	319	474	439	233	785	221	477	406	385				
Charges S.F.P.	18 498	5 755	19 883	5 521	7 941	19 716	23 825	1 667	450	6 911	26 783	31 795	9 282	14 677	8 243				
par ha SFP	112	80	144	72	80	125	133	21	4	96	136	85	58	91	71				
Charges cultures de vente	44 329	32 022	34 983	44 565	84 692	130 770	117 776	83 557	0	9 898	20 048	0	11 870	2 331	1 122				
par ha CV	642	704	761	543	546	603	592	543	0	396	771	0	516	0	374				
Total Charges opérationnelles	107 095	58 249	86 710	65 814	126 970	197 105	198 620	122 195	45 694	33 585	201 555	118 071	97 024	82 833	54 002				
par ha SAU	458	498	471	414	500	526	525	527	444	346	904	317	533	493	454				
Coût opérationnel par kg vif produit	0,91	0,84	1,03	1,09	1,05	1,34	0,99	1,32	1,22	0,79	1,34	1,03	1,51	1,43	1,12				
Charges opérationnelles sur produit brut	25,1%	25,0%	27,4%	22,5%	21,7%	27,7%	25,8%	25,0%	27,2%	18,9%	35,7%	22,2%	32,9%	27,2%	28,4%				

3. Les charges opérationnelles

CHARGES OPERATIONNELLES	Concentrés et minéraux achetés	48 %
	Céréales et protéagineux prélevés	
	Achat de fourrages et paille	
	Frais vétérinaires et reproduction (IA)	
	Divers élevage (identification, contrôle de croissance, analyses...)	13 %
	Frais S.F.P. (engrais, semences phytos, ficelles, bâches...)	
	Charges cultures de vente (engrais, semences, produits phytos, taxes, assurances grêle...)	39 %

Les proportions évoquées ci-dessus sont celles constatées dans la moyenne du réseau viande bovine.

Le poste « concentrés » représente en moyenne 42 % des charges rattachées à l'atelier viande.

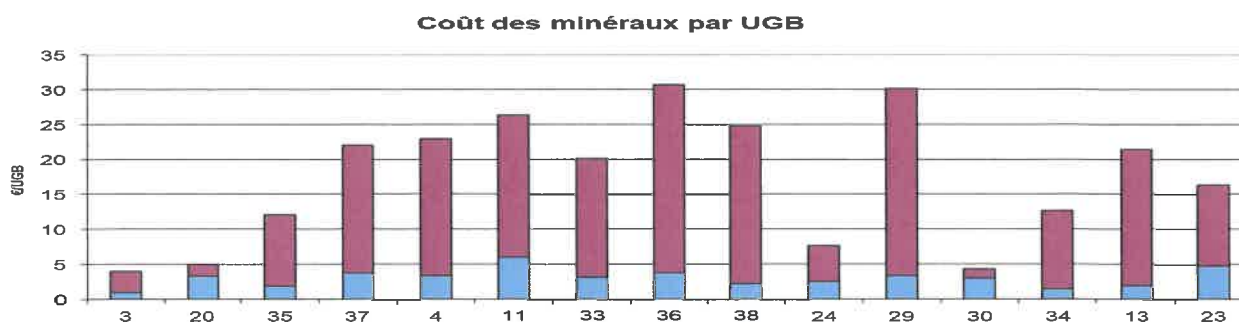
4. Les charges animales

Les concentrés et minéraux

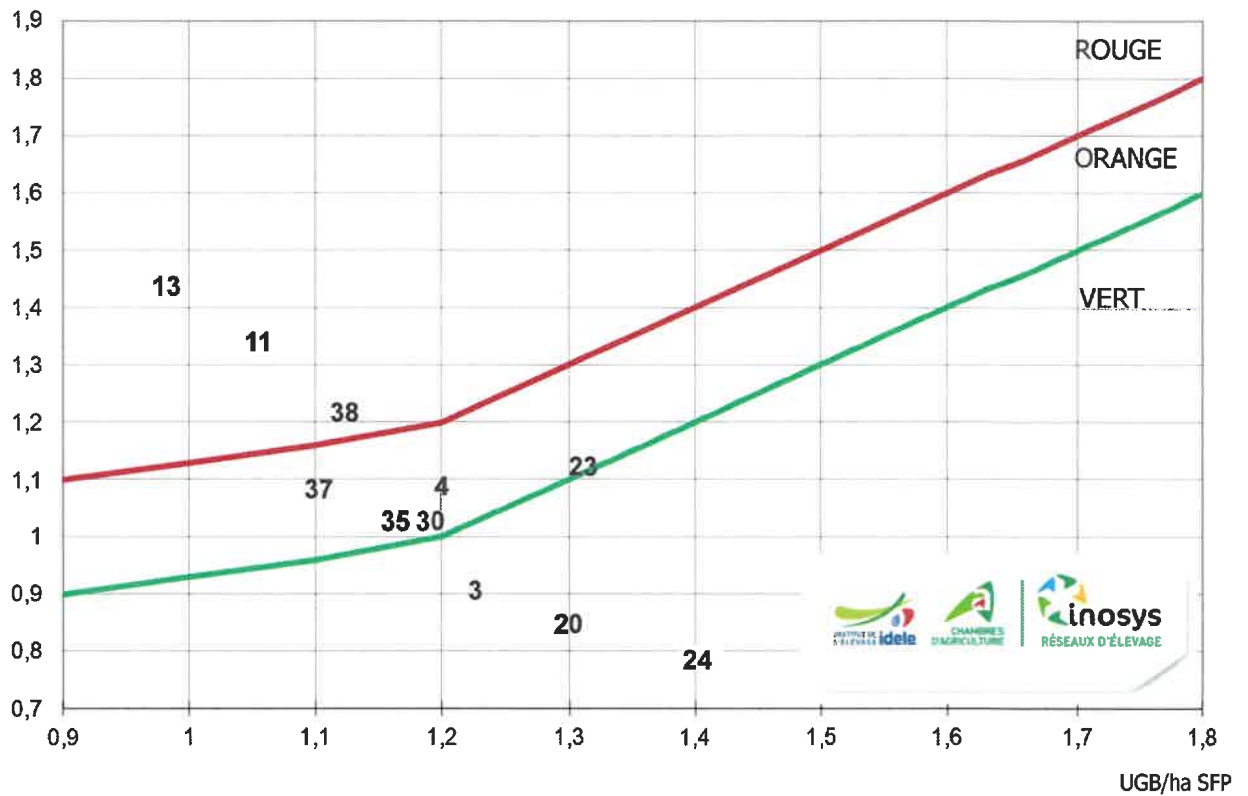
Ce poste représente une part importante des charges en élevage. En 2022, malgré une année fourragère plus défavorable avec une sécheresse marquée, les quantités de concentrés distribuées dans les fermes du réseau sont restées relativement stables en moyenne par rapport à 2021. Mais les prix des aliments achetés ont fortement progressé sur cet exercice.

En moyenne, les coûts de concentrés représentent en moyenne 48 c/kg vif produit (+ 7 c par rapport à l'année précédente), les quantités moyennes distribuées par UGB sont de 430 kg/UGB (+ 2 kg), tous systèmes confondus. Les coûts de concentrés varient entre 0,26 et 0,65 €/kg vif produit. Les coûts de concentré / UGB s'échelonnent de 75 € à 222 € pour les élevages naisseurs et naisseur engraisseur de bœufs (de 193 à 634 kg /UGB), de 115 € à 275 € pour les engraisseurs de JB (de 294 à 646 kg /UGB)

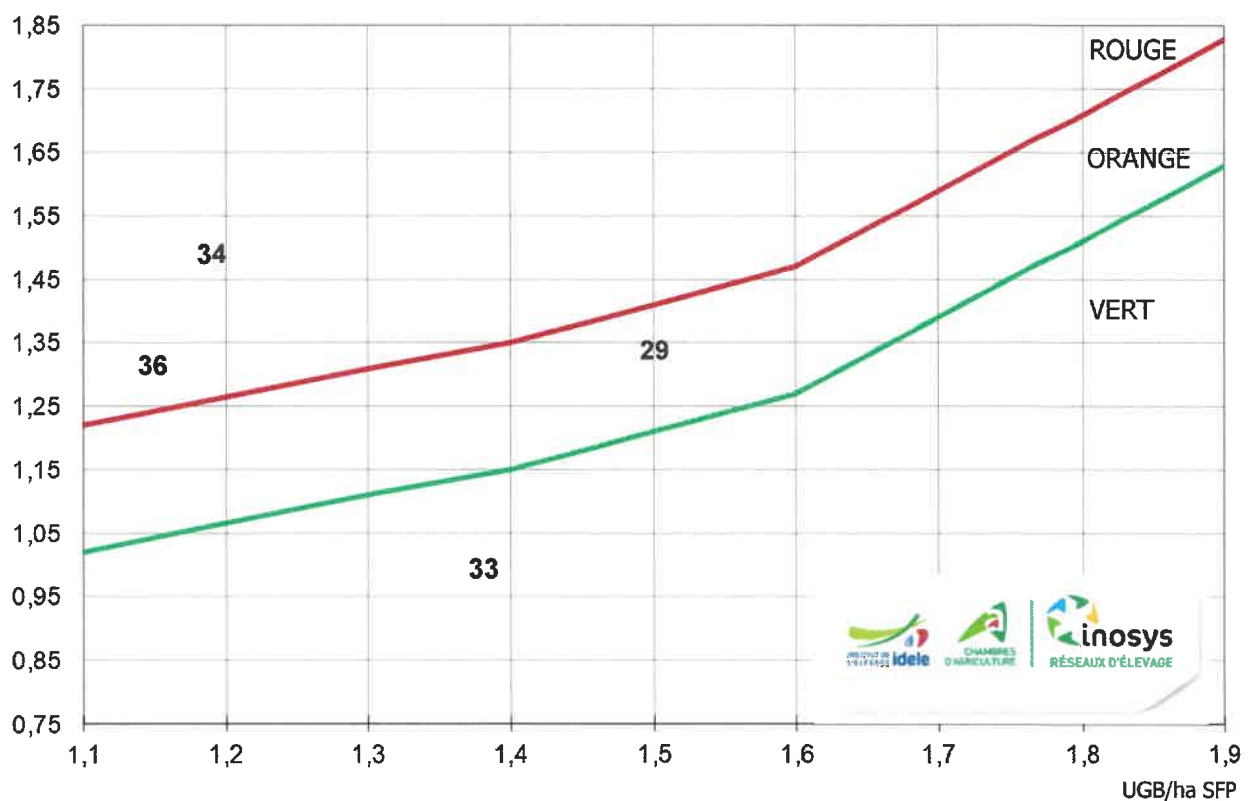
Les dépenses en minéraux sont très hétérogènes entre les exploitations : de 4 € à 31 €/UGB, mais certains aliments du commerce sont déjà minéralisés. La minéralisation est à ajuster en fonction de la ration de base, déjà plus ou moins bien pourvue. Dans les systèmes basés essentiellement sur l'herbe, les carences en macro-éléments sont rares : du calcium et du sel sont parfois suffisants. En revanche, les rations à la pulpe surpressée ou fortement complémentées en paille nécessitent une complémentation avec des minéraux équilibrés. Le tourteau de colza est riche en phosphore, permettant ainsi de limiter la complémentation pour les éleveurs qui l'utilisent comme correcteur. Concernant les oligo-éléments, l'iode et le sélénium sont intéressants pour la reproduction et la qualité du colostrum.



**Tableau de références n° 6a : Coût opérationnel (en €/kg vif)
SYSTEMES NAISSEURS et NE de Boeufs réf 2022**



**Tableau de références n° 6b : Coût opérationnel (en €/kg vif)
SYSTEMES NAISSEURS ENGRAISSEURS JB réf 2022**



Les fourrages et la paille

Ce poste regroupe les achats de fourrages nécessaires dans certaines exploitations pour « boucler » le bilan fourrager ou pour engraisser les animaux en finition. **Au pâturage, la complémentération fourragère moyenne a été estimée à 300 Kg MS/UGB en période estivale.** Les quantités de fourrages achetées ont été en augmentation du fait des faibles récoltes en 1^{ère} coupe, mais heureusement limitées grâce aux reports de stocks de 2021. 5 exploitations ont acheté des pulpes surpressées, 1 de l'issue de pomme de terre, 1 de la fibre de blé, 1 des coproduits humides et 9 du foin ou de l'herbe sur pied. En moyenne, ces achats de fourrages représentent 41 €/UGB dans les 11 exploitations concernées.

En 2022, les achats de paille concernent 8 exploitations, notamment les plus herbagères. Les quantités consommées en alimentation ont été significatives, notamment lors de l'affouragement au pâturage. L'échange paille/fumier est pratiqué dans 4 exploitations (23, 29, 30, 34), généralement avec un ratio de 1 t de paille / 3 t de fumier. Dans des exploitations très spécialisées en élevage qui disposent de volumes de fumier importants, cet échange permet de limiter les achats de paille sans pour autant trop pénaliser les apports organiques sur les terres de l'exploitation.

Les frais vétérinaires

Exprimés à l'U.G.B., les frais vétérinaires (honoraires + produits + compléments nutritionnels) varient fortement selon les exploitations de 18 €/UGB à 91 €/UGB en système allaitant, avec une moyenne à 51 €/UGB (- 1 € par rapport à 2021-2022). Ce poste évolue considérablement en fonction des années et des problèmes sanitaires rencontrés, des éventuelles difficultés de vêlages (césarienne...), mais également en fonction des stratégies préventives (plan de vaccination retenu, gestion du parasitisme...)

Cette charge ne devrait pas dépasser 50 €/UGB en système allaitant. Les exploitations n° 3, 11, 29, 33, 36 et 38 dépassent 60 €/UGB avec souvent des stratégies basées sur le préventif (vaccination, déparasitage).

En système engraisseur spécialisé, la norme se situe à 30 € par JB.

5. Les charges de surface fourragère

Ces charges sont calculées à l'hectare de surface fourragère et font apparaître des écarts considérables (de 4 à 144 €/ha SFP). Ces chiffres sont à relier au système fourrager (recours ou non au maïs ensilage notamment) et au niveau d'intensification du système (fertilisation induite)

En moyenne, les structures très herbagères sans culture de maïs maîtrisent mieux les dépenses que les fermes de polyculture plus intensives avec l'utilisation de maïs ensilage dans les régimes alimentaires et un apport d'azote plus important sur les prairies.

6. Le coût opérationnel par kilo vif produit

Ce critère permet de mesurer la maîtrise des charges de l'atelier viande bovine et d'appréhender les marges de progrès possibles. Les abaques ci-contre permettent de situer les coûts de production par kg vif produit des élevages en fonction du système et du niveau de chargement.

En système naisseur ou naisseur engraisseur de bœufs, on retrouve 3 exploitations dans la zone « rouge », pour lesquelles les coûts / kg sont trop élevés, avec différentes causes :

- dans l'exploitation 13, le coût opérationnel est pénalisé par différents postes de charges (concentrés, achats de paille, frais de reproduction et liés à la génétique). Il faut néanmoins mettre en parallèle la plus-value liée à la vente de reproducteurs. Il faudrait également déduire des charges sur les surfaces fourragères car des ventes de fourrages importantes (ensilage d'herbe) ont été réalisées.

- dans l'exploitation 11, on observe des frais vétérinaires importants, des charges fourragères un peu élevée, avec en parallèle une production de viande un peu faible pour diluer les charges.

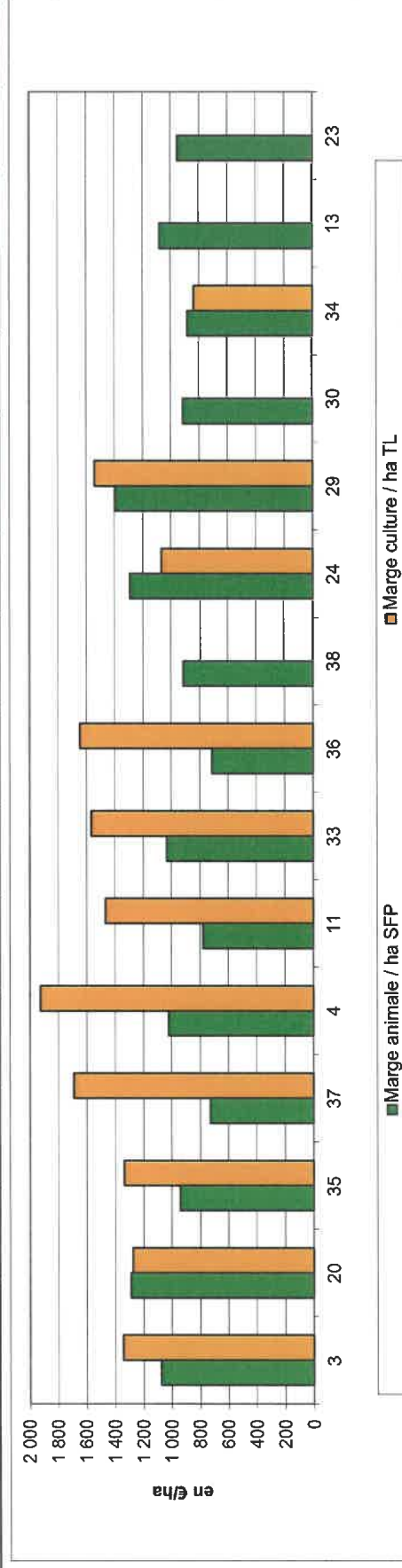
- dans l'exploitation 38, des achats de fourrages complémentaires et des complémentations assez fortes ont été nécessaires pour compléter le bilan fourrager déficitaire en 2022. Les frais vétérinaires et d'élevage sont également supérieurs à la référence. Enfin des frais liés à la vente de reproducteurs pénalisent ce critère, à mettre en relation avec la plus-value générée.

Les autres exploitations ont des coûts plus contenus.

LES MARGES BRUTES

CHARGES	SYSTEMES POLYCULTURE ELEVAGE				SYSTEMES DOMINANTE CERELIERE				PETIT HERBAGER		SYSTEMES HERBAGERS INTENSIFS			SYSTEMES HERBAGERS EXTENSIFS	
	3	20	35	37	4	11	33	36	38	24	29	30	34	13	23
MARGE BRUTE ANIMALE	177 646	92 318	129 745	55 982	101 062	122 869	185 052	55 672	94 050	93 199	274 769	340 574	139 970	174 942	110 419
<i>par ha SFP</i>	1 077	1 291	940	727	1 021	778	1 034	714	913	1 294	1 395	913	880	1 080	952
<i>par UGB</i>	875	996	807	752	849	727	619	821	924	932	799	742	1 107	728	

MARGE BRUTE VEGETALE	92 806	58 101	61 576	138 597	298 591	318 437	311 702	253 616		26 670	40 066		19 215		
<i>par ha CV</i>	1 345	1 277	1 339	1 690	1 926	1 467	1 566	1 647		1 067	1 541		835		



Les systèmes naisseurs engraisseurs de taurillons doivent être vigilants pour maîtriser les coûts. La production de viande est parfois insuffisante pour diluer les coûts (34 et 36). La maîtrise des coûts alimentaire est primordiale (29, 34, 36), mais il faut aussi surveiller les frais liés à la génétique (concours, complémentation des broutards...) et les frais vétérinaires (exploitation 29).

Dans le contexte 2022, les références de ratio charges opérationnelles / produit sont les suivantes :

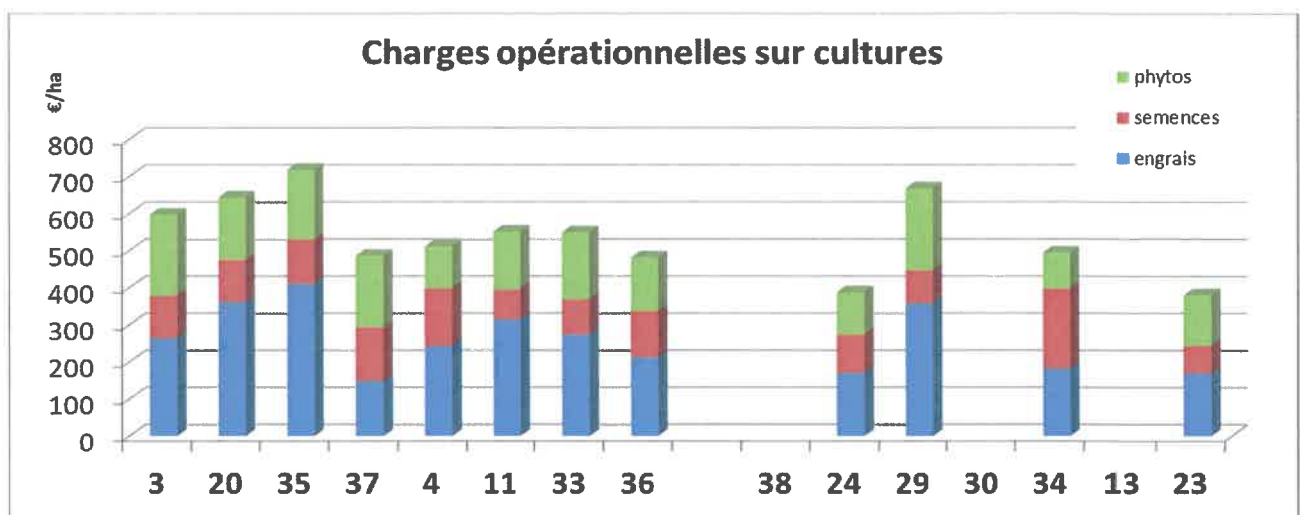
CHARGES OPERATIONNELLES <hr style="width: 50%; margin: auto;"/> PRODUIT BRUT	<	26 % herbager extensif 28 % herbager intensif 27 % polyculture intensif
---	---	---

NEUF EXPLOITATIONS SE TROUVENT DANS CETTE NORME (essentiellement en polyculture élevage)

Deux exploitations dépassent les 30 % (29 et 34)

7. Les charges sur cultures (hors SFP)

Elles s'élèvent en moyenne à 554 €/ha (hors assurance), soit une progression de 50 €/ha (10%) par rapport à la récolte 2021, avec de gros écarts sur le poste engrais à relier aux périodes d'achat et à la réalisation ou pas d'une fumure de fond (P,K). Elles sont comprises entre 388 et 669 €/ha, sans relation directe avec les potentiels de rendement. En moyenne, les dépenses d'engrais atteignent 259 €/ha, les semences 120 €/ha et les phytosanitaires 161 €/ha.



8. Les marges brutes viande bovine et cultures

L'analyse de la marge brute dégagée par ha de SFP est un indicateur de rentabilité de la production de viande. On observe des disparités très fortes, puisque la marge varie entre 714 et 1395 euros par ha de SFP. Ces écarts très marqués mettent en évidence l'importance d'une bonne maîtrise technique de l'éleveur (optimisation du produit et maîtrise des charges), mais aussi d'une capacité d'adaptation et de résilience aux aléas.

Il est également possible de comparer ces marges animales par ha de SFP avec les marges dégagées par les cultures sur les terres labourables. En 2022, les marges des cultures atteignent un niveau exceptionnel : en moyenne 1427 €/ha CV (+ 250 €/ha par rapport à l'année précédente et + 710 €/ha par rapport à 2020) alors les marges SFP se situent en moyenne à 1 001 €/ha SFP (+ 188 €). La conjoncture a donc permis d'améliorer les marges en élevage, mais encore plus en cultures de vente.

LES CHARGES DE STRUCTURE 2022-2023

	SYSTEMES POLY-CULTURE ELEVEAGE					SYSTEMES DOMINANTE CEREALEIERE					PETIT HERBAGER	SYSTEMES HERBAGERS INTENSIFS				SYSTEMES HERBAGERS EXTENSIFS	
	3	20	35	37	4	11	33	36	38	24		29	30	34	13	23	
SAU	234	117	184	159	254	375	378	232	103	97	223	373	182	168	119		
Charges de structure	125 677	76 556	101 886	74 653	184 817	214 881	185 497	185 497	55 546	56 876	165 443	197 680	112 530	101 720	80 061		
en % du P.B.	29,4%	32,8%	32,2%	25,5%	31,6%	30,2%	28,0%	38,0%	33,1%	32,0%	29,3%	37,2%	38,1%	33,4%	42,0%		
par ha de SAU	537	654	554	470	728	573	571	800	539	586	742	530	618	605	673		
dont mécanisation	38 973	31 193	42 119	18 140	62 693	105 804	60 348	56 194	24 099	22 949	69 012	82 021	32 506	44 785	18 564		
Travaux/tiers / CUMA	7 788	10 795	13 010	5 012	11 823	43 135	10 899	10 490	3 243	5 291	24 020	16 111	6 712	17 970	1 032		
Carburant / lubrifiant	19 890	13 437	20 841	7 164	30 396	34 469	33 673	18 193	8 952	9 189	28 075	42 111	13 163	13 647	10 230		
Entretien/réparation/petit matériel	11 295	6 961	8 268	5 964	20 474	28 200	15 776	27 511	11 904	8 469	16 917	23 799	12 631	13 168	7 302		
Mécanisation/ha	167	267	229	114	247	282	160	242	234	237	309	220	179	267	156		
dont entretien bâtiment/eau/électricité	3 147	4 402	2 234	10 660	5 033	4 563	13 219	5 793	1 158	942	7 299	11 532	5 738	4 970	5 788		
dont fermage	24 924	12 365	21 585	23 645	38 737	56 424	53 742	36 241	14 592	11 691	28 019	48 081	23 613	14 873	14 583		
dont fermage/ha	107	106	117	149	153	150	142	156	142	121	126	129	130	89	123		
dont assurances	8 315	8 505	9 640	6 437	5 933	7 666	13 350	10 828	7 730	6 639	15 019	11 904	11 265	8 286	8 138		
dont assurances / ha	36	73	52	40	23	20	35	47	75	68	67	32	62	49	68		
dont MSA	40 372	12 833	17 329	6 054	58 049	29 349	26 803	26 788	2 257	8 263	19 129	26 102	14 263	3 873	5 097		
dont MSA / ha	173	110	94	38	229	78	71	115	22	85	86	70	78	23	43		
dont salarié	0	0	0	0	0	0	27 369	31 276	0	0	14 254	5 271	12 771	15 523	10 023		
dont autres charges	9 946	7 258	8 979	9 717	14 372	11 075	21 108	18 377	5 710	6 392	12 711	12 769	12 374	9 410	17 868		

9. Les charges de structure

Ce sont les charges liées à la disponibilité et à la mise en œuvre de l'appareil de production (terres, équipements, main d'œuvre...). Cette présentation n'intègre pas les amortissements et les frais financiers à long et moyen terme.

Les charges de structure totales varient de 25,5 à 42 % du produit brut.

Les exploitations 13, 23, 29, 30, 33, 34, 36 ont recours à du salariat. Pour comparer les exploitations entre elles, les charges de structures sont analysées hors rémunération de la main d'œuvre salariée.

Concernant les exploitations individuelles avec des surfaces en propriété (23, 38), un équivalent fermage est recalculé sur ces surfaces, au même titre que les mises à disposition dans les sociétés.

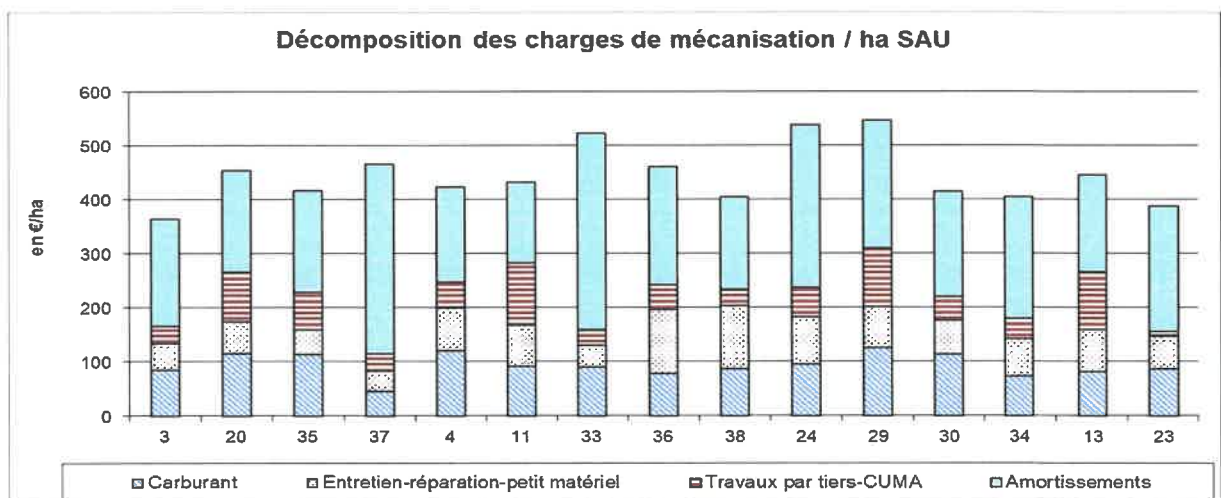
Les charges de structure se situent en moyenne à 577 €/ha SAU (hors main d'œuvre salariée), soit une augmentation de 16 %. Elles s'échelonnent de 470 € à 728 €/ha (hors main d'œuvre salariée). La forte augmentation du produit permet une dilution. Elles sont bien maîtrisées (moins de 30 % du produit) dans 5 exploitations (3 ; 13 ; 29 ; 33 ; 37) et contenues dans 8 autres exploitations (30 à 34 % du produit). Seules les exploitations 23 et 30 dépassent 35 % en raison de charges exceptionnelles liées à la constitution d'une société (23) et de frais d'entretien bâtiment élevés et produit un peu faible (30). La maîtrise des charges de structure, ramenées au produit, est plus compliquée dans les exploitations herbagères extensives et de taille plutôt modeste, qui ne bénéficient pas d'un effet « dilution ».

Il y a une corrélation très forte entre les charges de mécanisation et les charges de structure. La mécanisation est donc le principal levier mobilisable par l'éleveur pour améliorer la maîtrise des charges de structure. Ce poste représente en moyenne 221 €/ha SAU (hors amortissements) et varie de 114 € à 282 € par hectare de S.A.U. dans les exploitations suivies. En moyenne, elles augmentent de 21% par rapport à 2021-2022 !

Le recours à la CUMA ou aux travaux par entreprise vient pénaliser les charges de mécanisation. En compensation, les exploitations concernées par ces choix sont censées avoir des montants d'annuité plus faibles, compte tenu de moindres investissements en matériel.

Le carburant (93 €/ha en moyenne) est en hausse de 26 %, les frais d'entretien/réparation/petit matériel (71 €/ha en moyenne) augmentent de 22% et le recours aux travaux par tiers, CUMA (57 €/ha en moyenne) progresse de 12 %.

Attention au choix des matériels, éviter les doublons et le suréquipement, comparer achat/prestation par tiers, occasion/neuf, privilégier l'achat à plusieurs mais en raisonnant la taille du matériel et les conséquences par rapport aux besoins de traction,...



La plupart des autres charges de structure sont difficilement compressibles (fermage, assurances, cotisations sociales, comptabilité, eau, électricité... Néanmoins il ne faut pas hésiter à renégocier certains contrats (assurances, téléphone...), réfléchir à l'option forage en cas de coût élevé de l'eau...

Les montants des fermages est impacté par la revalorisation de l'indice de 3,55% en 2022. Ramené à l'hectare, ils varient de 89 à 156 €/ha.

COUTS DE PRODUCTION 2022-2023

Nom de l'exploitation	Moyenne																				N-1	N-2
	3	20	35	37	4	11	33	36	38	24	29	30	34	13	23							
Coût de production total atelier BV	346 €	362 €	365 €	492 €	427 €	428 €	368 €	431 €	476 €	448 €	355 €	449 €	533 €	431 €	430 €							
Alimentation	56 €	68 €	65 €	76 €	62 €	78 €	66 €	93 €	79 €	48 €	76 €	75 €	103 €	81 €	80 €							
Frais d'élevage	28 €	15 €	25 €	24 €	25 €	40 €	30 €	40 €	43 €	27 €	50 €	25 €	42 €	54 €	31 €							
Mécanisation	86 €	101 €	109 €	147 €	103 €	121 €	116 €	102 €	111 €	124 €	86 €	133 €	117 €	128 €	93 €							
Amortissements matériel	46 €	41 €	49 €	111 €	43 €	42 €	80 €	48 €	47 €	69 €	37 €	62 €	66 €	51 €	56 €							
Bâtiments	22 €	17 €	27 €	19 €	6 €	25 €	35 €	19 €	34 €	16 €	21 €	28 €	17 €	20 €	26 €							
Amortissements des bâtiments	18 €	7 €	23 €	11 €	1 €	20 €	25 €	10 €	31 €	13 €	16 €	17 €	8 €	12 €	14 €							
Frais divers de gestion	20 €	34 €	28 €	40 €	24 €	17 €	24 €	32 €	36 €	33 €	20 €	21 €	39 €	30 €	53 €							
Foncier et capital	42 €	38 €	48 €	80 €	55 €	68 €	49 €	58 €	65 €	40 €	33 €	62 €	59 €	42 €	42 €							
Travail (2 SMIC)	92 €	90 €	63 €	106 €	152 €	79 €	48 €	87 €	109 €	160 €	68 €	107 €	155 €	76 €	104 €							
Salaires et charges salariales	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	20 €	37 €	0 €	0 €	10 €	4 €	21 €	7 €	20 €							
Produit de l'atelier BV	395 €	421 €	400 €	468 €	425 €	439 €	363 €	379 €	432 €	418 €	375 €	457 €	454 €	503 €	390 €							
Produits bovins viande	291 €	309 €	300 €	292 €	303 €	291 €	281 €	286 €	291 €	310 €	308 €	324 €	323 €	311 €	291 €							
Ventes	294 €	289 €	300 €	223 €	334 €	369 €	259 €	349 €	365 €	348 €	326 €	392 €	296 €	291 €	266 €							
Variations d'inventaire	11 €	20 €	0 €	84 €	-31 €	-64 €	26 €	-18 €	43 €	-26 €	-4 €	7 €	27 €	28 €	26 €							
Achats	15 €	0 €	0 €	14 €	0 €	13 €	4 €	45 €	118 €	13 €	14 €	75 €	0 €	8 €	2 €							
Autres produits	1 €	0 €	1 €	11 €	10 €	2 €	6 €	2 €	0 €	3 €	0 €	2 €	6 €	76 €	0 €							
Aides	103 €	112 €	100 €	165 €	112 €	145 €	76 €	91 €	142 €	105 €	68 €	131 €	126 €	117 €	99 €							
Rémunération du travail consacré à l'atelier BV	141 €	149 €	99 €	82 €	149 €	90 €	24 €	-2 €	65 €	130 €	79 €	110 €	56 €	142 €	43 €							
Rémunération permise du travail exploitant [€ / 100 kgvv]	3,07	3,31	3,13	1,55	1,97	2,28	1,69	-0,07	1,19	1,62	2,72	2,15	0,83	4,07	1,02							
<i>Soit, en nb de SMIC brut annuel par UMO exploitant</i>																						
Trésorerie permise (€ / 100 kg vv)	158 €	156 €	158 €	76 €	156 €	71 €	68 €	15 €	57 €	205 €	102 €	108 €	38 €	135 €	96 €							
<i>Soit, en nb de SMIC brut annuel par UMO exploitant</i>	3,45	3,46	5,00	1,43	2,06	1,79	4,74	0,59	1,05	2,56	3,49	2,10	0,57	3,88	2,30							
Prix de revient du kilo vif vendu pour 2 SMIC (€/kgvv)	2,41	2,37	2,63	3,43	3,01	2,81	2,89	3,05	3,52	3,37	2,96	3,11	4,23	2,41	3,32							
Prix de revient Vache de réforme (€/kg c)	4,20	3,89	4,64	5,71	5,38	4,93	5,29	5,96	5,33	5,79	4,94	5,48	7,06	3,85	6,04							
Prix de revient Génisse viande (€/kg c)	4,49	3,98	4,94	6,33	5,31	5,09	5,37	5,84	5,57	6,40	4,86	5,12	6,82	4,15	6,04							
Prix de revient Boeuf (€/kg c)	4,79		4,92																			
Prix de revient JB (€/kg c)																						
Prix de revient Broulard (€/fête)	1 015	1 012	1 099	1 342	1 176	1 221	1 195	1 163	1 241	1 305	4,76	1 185	7,03	952	1 424							
Moyenne	423 €	74 €	65 €	33 €	103 €	57 €	22 €	15 €	23 €	16 €	18 €	28 €	41 €	96 €	7 €							
N-1	390 €	65 €	35 €	103 €	56 €	23 €	16 €	28 €	41 €	96 €	7 €	371 €	257 €	272 €	0 €	15 €	3 €	112 €				
N-2	399 €	69 €	38 €	95 €	49 €	24 €	17 €	28 €	48 €	105 €	5 €	361 €	236 €	276 €	-26 €	14 €	4 €	122 €				
Moyenne	90 €	2,04	107 €	2,56	3,03 €	5,23 €	5,35 €	4,86 €	5,63 €	1 060 €	62 €	1,54	81 €	82 €	1,94	2,77 €	4,81 €	4,82 €	4,30 €	4,61 €	1 060 €	1 114 €

Les charges sociales sont elles aussi en nette augmentation, conséquence des résultats économiques des années antérieures, même si elles sont aussi impactées par certains choix de fiscalité et d'amortissements. Elles varient entre 22 et 229 €/ha.

10. Le coût de production de l'atelier viande bovine

Cette approche de calcul de coût de production isole l'atelier viande bovine du reste de l'exploitation. Les **produits** affectés à l'atelier sont toutes les ventes de viande en carcasse et en vif, corrigés de la variation d'inventaire, mais aussi les aides couplées (ABA) et les aides découplées affectées à la surface fourragère, ainsi que quelques autres produits éventuels (vente de fourrage, indemnités d'assurances et calamités agricoles sur les animaux ou la SFP...).

Concernant les charges, elles regroupent les **charges opérationnelles** affectées à l'atelier (achat de concentrés et fourrages, achat de paille, frais vétérinaires, frais de reproduction, frais d'élevage). Les surfaces pâturées, les fourrages produits sur l'exploitation et les céréales autoconsommées sont comptabilisées au coût de production (engrais, semences, phytos, divers SFP).

S'agissant des **charges de structure**, elles sont affectées selon des clés de répartition préétablies en fonction des systèmes, du nombre d'UGB, de la surface fourragère... Ces clés ont été éprouvées par l'Institut de l'Élevage sur la totalité des fermes suivies dans les réseaux d'élevage au niveau national.

Les **amortissements** sont aussi pris en compte dans le calcul du coût de production (matériel et bâtiments) selon des clés de répartition.

Enfin, le coût de production intègre des **charges supplétives** :

- terres en propriété au prix d'un fermage pour les exploitants individuels propriétaires de surfaces,
- rémunération du travail de l'exploitant (selon la part de temps consacré à l'atelier) **à hauteur de 2 SMIC par unité de main d'œuvre (1 SMIC= 15 630 € en 2022, majoré de 30 % pour intégrer les cotisations MSA)**
- rémunération des capitaux propres de l'exploitation à hauteur de 1,40 %.

L'**unité** à laquelle on rapporte les calculs est le nombre de kilos vifs produits (€/ 100 kg vv), en intégrant la variation d'inventaire. Le dénominateur, à savoir le nombre de kg produits, influe donc fortement sur la plus ou moins forte dilution des coûts et produits.

Voici le résultat du calcul du coût de production de l'atelier bovins viande dans les fermes du réseau :

- Le coût de production pour 100 kilos vifs varie entre 346 € et 533 € pour les systèmes allaitants, soit 54 % d'écart entre les extrêmes. La moyenne est en augmentation de près de 8% : 423 €, contre 390 € l'année précédente.
- Les principaux postes de charges sont l'alimentation (74 €/100 kg vv en moyenne), la mécanisation (112 €/100 kg vv en moyenne) et le coût de la rémunération de la main d'œuvre (100 €/100 kg vv)
- Le produit dégagé par 100 kg de viande vive est également très variable et se situe entre 363 € et 503 € pour les systèmes allaitants. La moyenne se situe à 421 € (+ 50 € par rapport à l'année précédente, soit +13,5%), grâce à une revalorisation notable des prix de la viande. En parallèle, les aides restent stables (113 €/100 kg vv).
- Le produit dégagé est supérieur au coût de production dans 7 fermes sur 15, ce qui signifie que ces exploitations arrivent à rémunérer la main d'œuvre consacrée à l'atelier viande à plus de 2 SMIC, contrairement aux autres. **Dans cette approche comptable, la rémunération permise moyenne se situe à 2,04 SMIC par UMO affectée, soit une augmentation de 0,5 SMIC/UMO.**
- Une approche trésorerie peut également être réalisée. Dans ce cas on ne tient plus compte des amortissements, ni de la rémunération des capitaux propres, mais on intègre les annuités d'emprunt remboursées. Cette approche est légèrement plus favorable, puisque **la trésorerie permise est de 2,56 SMIC/UMO en moyenne.**

Cette méthode permet aussi de calculer un **prix de revient**, c'est-à-dire le niveau de valorisation souhaité de la viande vendue pour rémunérer la main d'œuvre à hauteur de 2 SMIC. Ce prix de revient se situe en moyenne à 3,03 € du kg vif (+ 26 c € par rapport à l'année précédente).

LES RESULTATS ECONOMIQUES 2022-2023

	SYSTEMES POLY CULTURE ELEVAGE				SYSTEMES DOMINANTE CEREALEIERE				PETIT HERBAGER	SYSTEMES HERBAGERS INTENSIFS				SYSTEMES HERBAGERS EXTENSIFS	
	3	20	35	37	4	11	33	36		38	24	29	30	34	13
Produits	426 853	233 090	315 995	292 423	584 893	712 159	769 897	487 830	167 897	177 464	563 876	530 926	295 078	304 415	190 478
Charges opérationnelles	107 095	58 249	86 710	65 814	126 970	197 105	198 620	122 195	45 694	33 585	201 555	118 071	97 024	82 833	54 002
Ch. Op. / ha	458	498	471	414	500	526	525	527	444	346	904	317	533	493	454
<i>en % du P.B.</i>	25,1%	25,0%	27,4%	22,5%	21,7%	27,7%	25,8%	25,0%	27,2%	18,9%	35,7%	22,2%	32,9%	27,2%	28,4%
Charges de structure	125 677	76 556	101 886	74 653	184 817	214 881	215 939	185 497	55 546	56 876	165 443	197 680	112 530	101 720	80 061
Ch. Struct. / ha	537	654	554	470	728	573	571	800	539	586	742	530	618	605	673
EBE	194 081	98 285	127 399	151 956	273 106	300 173	355 338	180 138	66 657	87 003	196 878	215 175	85 524	119 862	56 415
<i>en % du P.B.</i>	45,5%	42,2%	40,3%	52,0%	46,7%	42,1%	46,2%	36,9%	39,7%	49,0%	34,9%	40,5%	29,0%	39,4%	29,6%
EBE consolidé avant rémunération	194 081	98 285	127 399	151 956	273 106	300 173	382 707	211 414	66 657	87 003	211 132	220 446	98 295	135 385	66 438
EBE consolidé / ha	829	840	692	956	1 075	800	1 012	911	647	897	947	591	540	806	558
<i>en % du P.B.</i>	45,5%	42,2%	40,3%	52,0%	46,7%	42,1%	49,7%	43,3%	39,7%	49,0%	37,4%	41,5%	33,3%	44,5%	34,9%
Annuités	57 068	25 027	19 089	56 540	40 687	103 052	111 480	40 326	41 040	7 561	61 068	116 443	64 481	49 573	14 332
<i>en % de l'EBE</i>	29,4%	25,5%	15,0%	37,2%	14,9%	34,3%	31,4%	22,4%	61,6%	8,7%	31,0%	54,1%	75,4%	41,4%	25,4%
Revenu disponible	137 579	73 201	108 495	94 552	241 404	198 055	245 647	139 543	24 991	79 484	136 061	98 979	19 288	70 310	42 164
UMO à rémunérer (hors salarié)	2	1	1	1	3	2	1	1	1	1,5	2	3	2	1	1
Revenu disponible par UMO hors salarié	68 790	73 201	108 495	94 552	80 468	99 028	245 647	139 543	24 991	52 989	68 031	32 993	9 644	70 310	42 164

Si l'on convertit ce prix pour les différentes catégories d'animaux vendus, cela correspond en moyenne à une vache de réforme payée 5,23 €/kg de carcasse, une génisse de viande à 5,35 €/kg c, un taurillon à 5,63 €/kg de carcasse et un broutard payé 1 170 €. Mais le prix de revient varie fortement entre les exploitations.

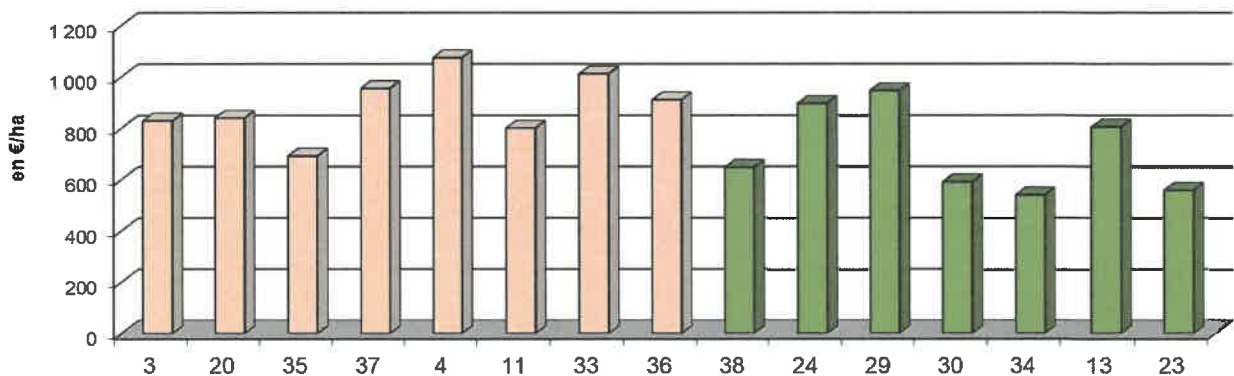
11. L'excédent brut d'exploitation

L'excédent brut d'exploitation (E.B.E.) est un indicateur fondamental de la capacité de l'exploitation à rembourser ses annuités et à faire vivre les exploitants.

Il est l'indicateur le plus synthétique de la performance économique. Dans les exploitations du réseau, il atteint entre 66 000 € et 383 000 €.

Ramené à l'hectare, l'EBE consolidé (avant rémunération de la main d'œuvre) atteint en moyenne 807 €/ha dans les exploitations du réseau, contre 654 € en 2021-2022 et autour de 500 € les années précédentes. La progression est plus marquée dans les systèmes polyculture-élevage que dans les systèmes spécialisés viande qui profitent moins de la conjoncture.

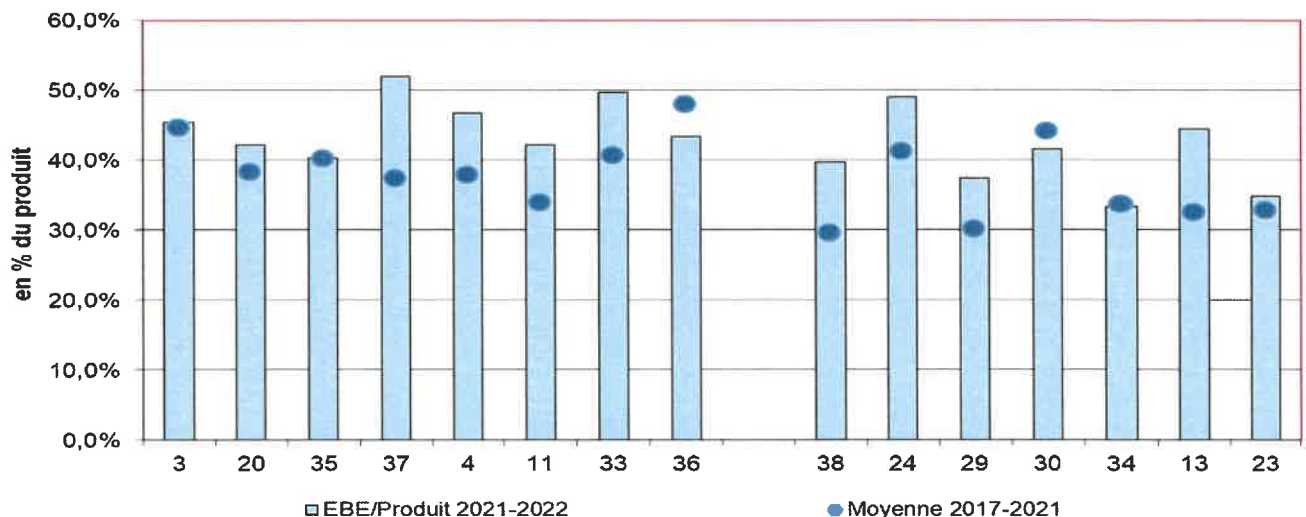
EBE consolidé / ha

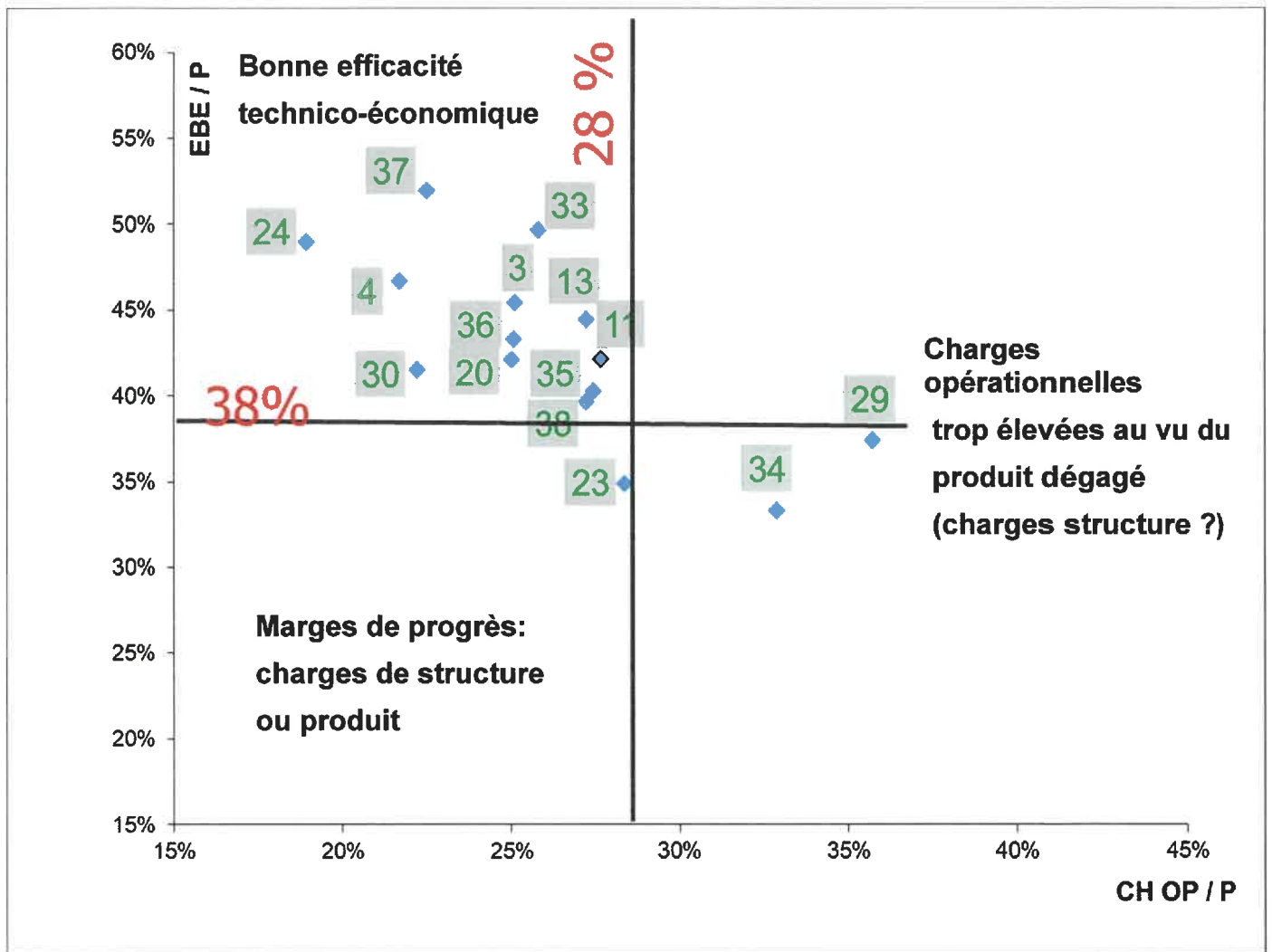


Le rapport E.B.E consolidé/PRODUIT est un excellent repère d'efficacité économique. Il varie de 33 % à 52 %. En moyenne, il se situe à 42,8 %, soit +2,4 points par rapport à 2021-2022 et +8,9 points par rapport à 2020-2021.

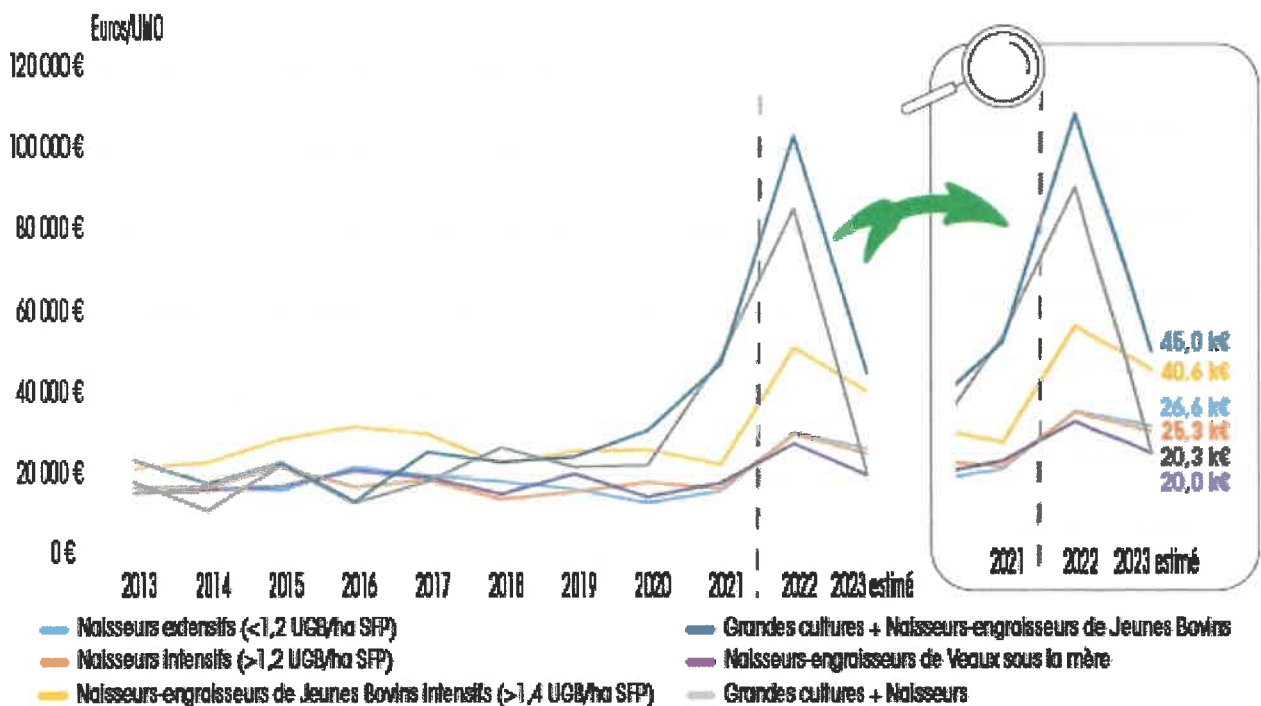
- ✓ Neuf exploitations (n° 3 ; 4 ; 11 ; 13 ; 20 ; 24 ; 33 ; 36 ; 37), présentent un très bon E.B.E consolidé /Produit, supérieur à 42 %.
- ✓ Trois exploitations ont un ratio EBE/Produit compris entre 38 et 42 %, ce qui correspond à une efficacité économique satisfaisante.
- ✓ Trois exploitations herbagères ont un ratio EBE/Produit compris entre 33 et 38 %, à optimiser.

Efficacité économique des exploitations





ÉVOLUTION DES RÉSULTATS COURANTS/UMO EXPLOITANT DES PRINCIPAUX SYSTÈMES D'ÉLEVAGE BOVIN VIANDE



Source : GEB-Institut de l'Élevage d'après Inosys Réseau d'Élevage

12. Les annuités

Le montant des annuités varie fortement selon les exploitations. Le ratio d'annuités/EBE exprime l'endettement de l'exploitation par rapport à sa rentabilité. Ce ratio varie entre de 9 à 75 % de l'E.B.E.

Onze exploitations ont un pourcentage d'annuités sur E.B.E. inférieur à 40 %. Ce qui, en général, laisse une marge suffisante pour vivre et autofinancer les investissements.

Deux exploitations présentent un rapport annuités/E.B.E. compris entre 40 et 60 %. Les annuités sont à surveiller avec attention lorsque l'exploitation se situe dans cette fourchette, pour éviter toute dérive.

Deux exploitations avec des annuités supérieures 60 % de l'EBE sur cet exercice, il faut analyser en détail les causes et y remédier, tout en maîtrisant les charges et les investissements.

13. Le revenu disponible pour vivre et autofinancer

Il correspond à l'Excédent Brut d'Exploitation auquel on a soustrait les annuités.

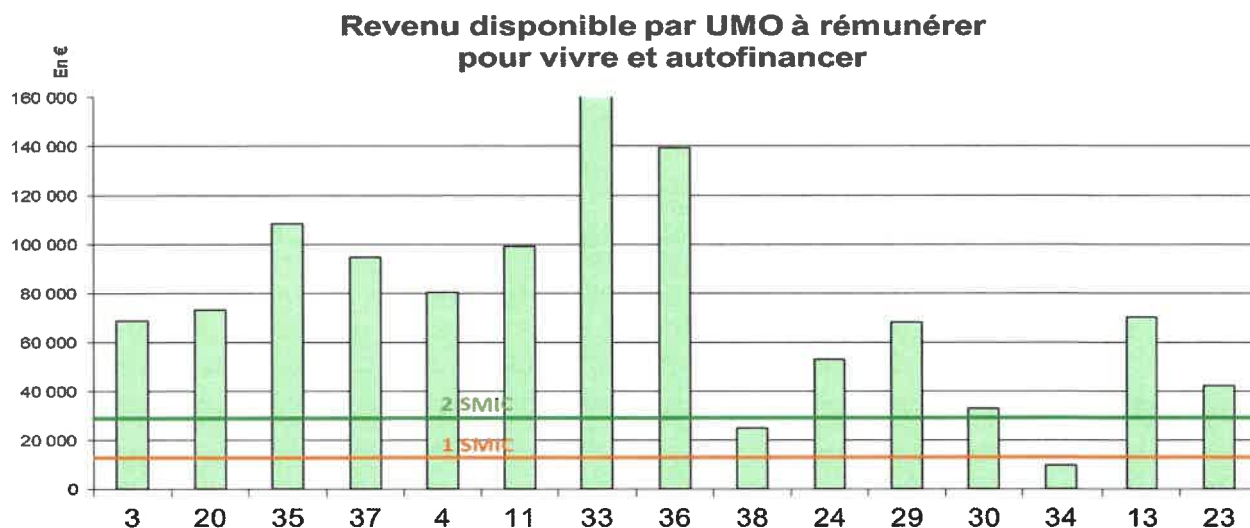
Le revenu disponible par unité de main-d'œuvre hors salarié est compris entre 9 600 € et 245 000 €.

Dans quelques cas où les exploitants s'appuient sur de la main d'œuvre bénévole, le revenu se trouve majoré.

Une exploitation rémunère les exploitants à moins de 1 SMIC.

De 1 à 2 SMIC / UMO, les revenus dégagés sont modestes (1 exploitation).

Au-dessus de 2 SMIC / UMO, la structure dégage un bon revenu (13 exploitations).



CONCLUSION

La campagne 2022-2023 s'est caractérisée par une nouvelle sécheresse estivale. Les stocks fourragers ont été fortement impactés grâce à une moindre récolte en première coupe. Les complémentations au pâturage (fourrages et concentrés) ont été longues et parfois conséquentes, en mobilisant les stocks de report permis par la bonne année fourragère de 2021, ce qui a limité considérablement les surcoûts.

Les résultats de reproduction du troupeau sont en amélioration dans une majorité d'élevage (réduction des IVV, moindre mortalité des veaux et productivité numérique en hausse), même si les taux de gestation sont en légère baisse.

S'agissant de la conjoncture, les prix de la viande et du maigre sont en nette progression pour atteindre des niveaux jamais atteints. Mais les prix des intrants augmentent significativement en parallèle (aliments du bétail et surtout engrais) tout comme le prix du carburant.

Dans la majorité des exploitations les hausses de produits ont été plus fortes que les hausses de charges sur l'exercice 2022-2023, de telle sorte que les résultats économiques se sont améliorés notablement:

- au niveau de l'atelier viande, la progression des cours permet de couvrir les coûts alimentaires en hausse en raison de la sécheresse et de l'inflation.
- au niveau des cultures de vente, les rendements ont été bons et les prix à la vente ont atteint des niveaux exceptionnels, alors que la hausse des charges n'était pas encore à son paroxysme. Ainsi les marges sont excellentes sur cette campagne.

En moyenne dans les exploitations suivies, on observe en 2022-2023 une forte hausse du produit (+272 €/ha SAU), mais aussi des charges opérationnelles (+50 €/ha SAU) et des charges de structure (+80 €/ha), de telle sorte que l'EBE/ha progresse de 23% et l'efficacité économique s'accroît significativement (+2,4 points), tirés par l'atelier cultures quand il est présent.

La rémunération permise par l'atelier viande au travers de l'approche coût de production est en nette amélioration (2,04 SMIC/UMO en moyenne, avec de fortes disparités). Enfin le revenu disponible pour vivre et autofinancer est très souvent en progression marquée (+41 % en moyenne).

Concernant la campagne 2023-2024 qui se termine, l'année climatique s'est caractérisée par une année pluvieuse avec des récoltes fourragères abondantes permettant ainsi de reconstituer les stocks. Néanmoins la rentrée des animaux en bâtiment a été anticipée et l'hivernage allongé d'autant. Les cours favorables de la viande et du maigre se sont maintenus, avec toutefois un fléchissement en fin d'année. Les rendements des cultures sont corrects, mais les effets de ciseaux de prix redoutés se font ressentir avec des intrants très chers et prix de vente en net recul. Les systèmes polyculture-élevage vont donc voir leurs résultats baisser fortement après 2 années qui leur avaient été favorables, d'autant plus que les cotisations sociales vont augmenter avec les bons résultats de 2021 et 2022.

D'autres éléments sont à intégrer dans l'adaptation des systèmes, en particulier la réforme de la Politique Agricole Commune qui a pris effet en 2023. Le remplacement des ABA par des aides à l'UGB peut notamment conduire à des ajustements d'effectifs ou à plus d'engraissement au détriment du nombre de vaches. Les assolements ont parfois été un peu diversifiés pour s'assurer l'accès aux éco régimes de niveau 2. Les effectifs bovins ont parfois été réduits pour respecter des chargements compatibles avec la souscription de MAE. Malheureusement les montants unitaires de l'éco-régime sont inférieurs à ceux annoncés initialement (-20 €/ha) et les contraintes budgétaires limitent les possibilités de souscription d'une MAE !

Face aux nombreux aléas ou facteurs auxquels sont confrontés les systèmes d'élevage (crises sanitaires, changement climatique, volatilité des prix des intrants, conjoncture des prix de la viande, réforme de la PAC...), la capacité d'anticipation, d'adaptation ou de réactivité des agriculteurs est primordiale pour maintenir les performances techniques et les résultats économiques. Il est important de s'inspirer des systèmes les plus robustes et « résilients », c'est-à-dire ceux qui ont la meilleure capacité à faire face aux situations difficiles. Même si beaucoup d'évènements jouent contre la rentabilité des systèmes d'élevage, la diversité des résultats observés montre des marges de progrès possibles. Après avoir identifié et hiérarchisé les actions prioritaires à mettre en œuvre, c'est dans chacune des décisions prises au quotidien que vous pouvez influencer positivement les résultats de votre exploitation.